

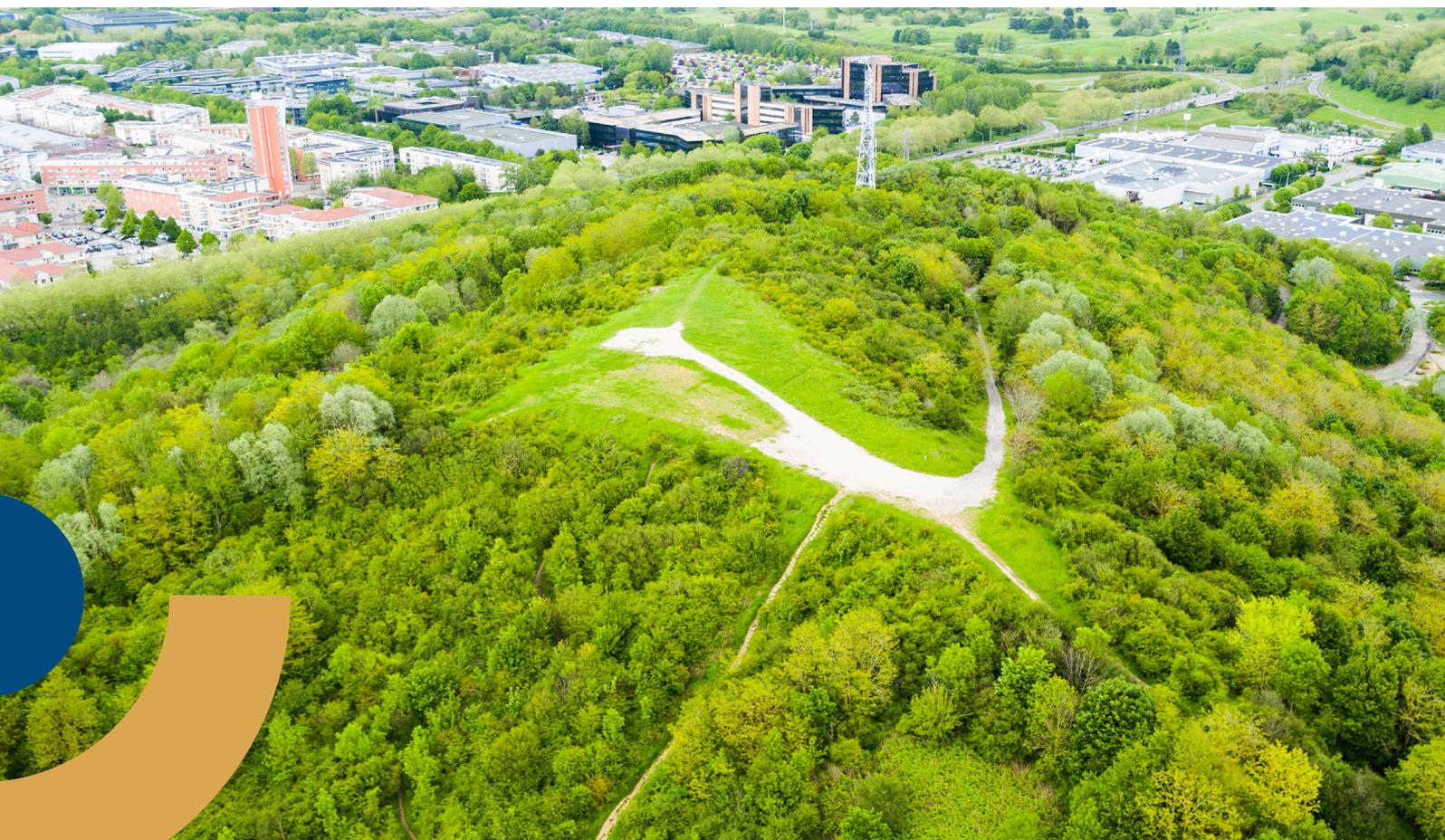


Colline
d'Élancourt

Concertation L. 103-2 - Mise en compatibilité du PLUi
de Saint-Quentin-en-Yvelines

DU 20 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE 2021

Bilan de la concertation



Sommaire

1. Préambule	5
2. Le projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt.....	7
Le contexte	7
Les objectifs et enjeux du projet.....	7
Les caractéristiques du projet.....	7
Les Jeux de 2024	8
La phase Héritage, en 2025.....	9
Le calendrier	10
Les acteurs du projet	11
3. La concertation publique sur l'aménagement de la Colline d'Élancourt.....	15
Le cadre réglementaire	15
La préparation de la concertation	17
Les objectifs et le périmètre	17
Les modalités de la concertation	18
L'annonce de la concertation	18
Les moyens d'information	21
Le dispositif d'échanges.....	22
4. Le bilan quantitatif.....	25
La participation.....	25
Les contributions.....	25
Les avis	25
L'origine des participants	27
Les résultats du questionnaire présent sur la carte T et le guide de la visite.....	27
Les usages actuels de la Colline.....	27
Les usages souhaités sur la Colline.....	28
5. La synthèse thématique des contributions	29
L'opportunité du projet.....	29
La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	30
Les enjeux environnementaux	32



Le paysage	32
La préservation et le développement de la biodiversité	34
Les aménagements liés à la tenue des Jeux	35
Les aménagements en phase Héritage	37
Les usages sportifs	37
Les usages de détente et de loisirs	39
La valorisation du paysage et de la biodiversité	40
La gestion et l'entretien de la Colline	41
La sécurité sur la Colline	42
Le stationnement	44
Les entrées de la Colline	45
L'insertion de la Colline dans son territoire	45
L'aménagement de la RD 58	46
Les itinéraires piétons et cyclables	46
Le lien avec le projet de la Mare aux Saules	47
Les autres projets	48
La phase travaux	49
L'information et la concertation	50
6. Les enseignements de la concertation pour le porteur du projet	
51	
Sur l'opportunité du projet	51
Sur la mise en compatibilité du PLUi de SQY	51
Sur les enjeux environnementaux	51
Sur les aménagements liés à la tenue des Jeux	51
Sur les aménagements liés à la phase Héritage	51
Sur l'insertion de la Colline dans son territoire	52
Sur la phase travaux	52
Sur l'information et la concertation	52
7. Les engagements	53
Sur l'opportunité du projet	53
Sur la mise en compatibilité du PLUi de SQY	53
Sur les enjeux environnementaux	53
Sur les aménagements liés à la tenue des Jeux	53
Sur les aménagements liés à la phase Héritage	53



Sur l'insertion de la Colline dans son territoire	54
Sur la phase de travaux	54
Sur l'information et la concertation.....	54
8. Les suites de la concertation.....	55
La poursuite des études	55
La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE).....	55
La réalisation des travaux d'aménagement.....	56
9. Annexes.....	57



1. Préambule

L'implantation du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt nécessaire aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se situe sur une partie du territoire de l'Etablissement public territorial de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ne permettait pas l'installation de tels aménagements. Il était donc nécessaire de mettre en compatibilité ce PLUi.

Du 20 septembre au 20 octobre 2021, la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt, a organisé une concertation au titre de l'article L. 103-2 1° c) du Code de l'urbanisme en raison de la soumission de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines à évaluation environnementale. En effet, la mise en compatibilité est soumise automatiquement à évaluation environnementale dans la mesure où le territoire comprend un site « Natura 200 ». En complément des aspects réglementaires, la SOLIDEO et les partenaires du projet ont souhaité soumettre à concertation la conception du projet d'aménagement de la Colline.

Prévu au titre de l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme et établi à l'issue de cette concertation, le bilan établit le cadre de la démarche, le dispositif d'information et de participation mis en place et dresse une synthèse de la participation du public ainsi que des contributions exprimées. Ce document « mémoire » de la concertation est réalisé pour aider à la prise de décisions quant aux suites du projet, pour informer le public mais également en vue d'éventuelles procédures.

Ce bilan est élaboré par le maître d'ouvrage à partir de diverses sources : les deux rencontres organisées et des contributions recueillies via les différents moyens d'expression. Le bilan se veut une restitution fidèle des actions et propos émis, à l'exception des parties enseignements et suites de la concertation qui correspondent à l'analyse du maître d'ouvrage. Il alimente la réflexion du maître d'ouvrage et éclaire son projet. Il s'adresse à tous les publics concernés par le projet : riverains, habitants des communes à proximité, acteurs associatifs, collectivités, mais aussi les partenaires du projet.

Les éléments de conclusion ci-dessous visent à mettre en perspective les objectifs du projet avec les résultats de la concertation.

Plus précisément, le bilan de la concertation a pour objectif de présenter :

- Le projet d'aménagement ;
- Le cadre de la concertation et les éléments du projet sur lesquels le public était sollicité, dont notamment la mise en compatibilité du PLUi ;
- Le dispositif mis en œuvre pour informer le public et lui permettre de s'exprimer ;
- La participation du public durant la phase de concertation ;
- La synthèse des avis exprimés ainsi que les réponses formulées par les porteurs du projet ;
- Les enseignements de la concertation pour les porteurs du projet et leurs engagements pour la suite du projet ;
- Les prochaines étapes du projet.

Les annexes reprennent l'ensemble des documents d'information réalisés dans le cadre de la concertation, les comptes-rendus des rencontres, les contributions des participants et les documents



réglementaires relatifs au projet. Elles font l'objet d'un document ad hoc accompagnant le présent bilan.

Après approbation par le Conseil d'administration de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) prévu le 10 décembre 2021, le bilan de la concertation sera rendu public : il sera envoyé aux personnes ayant accepté de recevoir les informations relatives à la concertation et mis en ligne sur le site internet du projet, **projets.ouvrages-olympiques.fr**.

L'ensemble des partenaires, présenté en page 9 à 11 du bilan, sont étroitement liés à la gouvernance du projet, de sa conception à sa réalisation. La concertation a été préparée et s'est déroulée en collaboration avec les partenaires du projet, et particulièrement le Conseil départemental des Yvelines et Saint-Quentin-en-Yvelines.



2. Le projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt

Le contexte

Le site de la Colline était principalement occupé par une carrière à ciel ouvert de la fin du 19^e siècle à la fin des années 1950. Lors de la construction de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, les terres et déblais des chantiers de construction sont évacués sur ce site. C'est l'accumulation des matériaux qui a donné à la Colline sa hauteur et son apparence actuelles. Avec ses 231 m d'altitude, la Colline d'Élancourt est aujourd'hui le point culminant d'Île-de-France.

La nature a progressivement investi la Colline qui demeure malgré tout en état de friche. Elle est aujourd'hui pratiquée par les usagers du VTT, de la marche et de la course à pied, principalement des communes d'Élancourt, Trappes et Plaisir ; c'est aussi un lieu de promenade pour les riverains, à proximité d'une zone d'activités et d'habitats pavillonnaires.

Le site de la Colline d'Élancourt a été retenu en raison de ses caractéristiques et propriétés géométriques (hauteur, dénivelé...) répondant au cahier des charges de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et du Comité International Olympique (CIO), de sa situation géographique à proximité du Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Stadium BMX et de la surface des lieux (52 ha). La constitution d'un « pôle vélo », intégrant les différentes dimensions de cette pratique, à Saint-Quentin-en-Yvelines, la bonne desserte de l'agglomération en termes de transports en commun, les mutualisations aisées avec d'autres sites sportifs des Yvelines, y compris olympiques, ont conduit à intégrer la Colline dans le dossier de candidature de Paris 2024 pour l'accueil des compétitions de VTT durant les Jeux. Le choix de celle-ci a été officialisé en décembre 2020 par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) – Paris 2024.

Les objectifs et enjeux du projet

Le projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt porté par la SOLIDEO et ses partenaires a pour ambition de léguer au territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, en 2025, un espace paysager pour tous (joggeurs, promeneurs, familles, VTTistes de tous niveaux), consacré au sport, aux loisirs et à la détente.

Pour satisfaire cette ambition, plusieurs objectifs d'aménagement ont été définis :

- Créer des espaces de détente et de promenade pour les familles ;
- Renforcer la pratique de la course à pied ;
- Développer une offre de VTT complète et adaptée à tous ;
- Conserver la piste VTT olympique au rayonnement sportif international ;
- Préserver et enrichir l'environnement naturel actuel de la Colline d'Élancourt ;
- Conforter les accès à la Colline et développer l'accessibilité universelle.

Les caractéristiques du projet

Le projet prévoit la réalisation d'aménagements pérennes pour le déroulement des Jeux dans un premier temps, puis pour la phase Héritage après les Jeux.

Les Jeux de 2024

Une piste olympique de 4 km sera aménagée ; son tracé reprendra partiellement celui des pistes existantes respectant ainsi les enjeux écologiques de la Colline.

Une grande promenade piétonne, dite « boucle basse », avec un revêtement terre-pierres, fera le tour de la Colline : elle sera réalisée par le confortement des chemins existants.

L'aménagement d'une prairie à l'ouest de la Colline vient compléter les opérations prévues pour les Jeux de 2024.

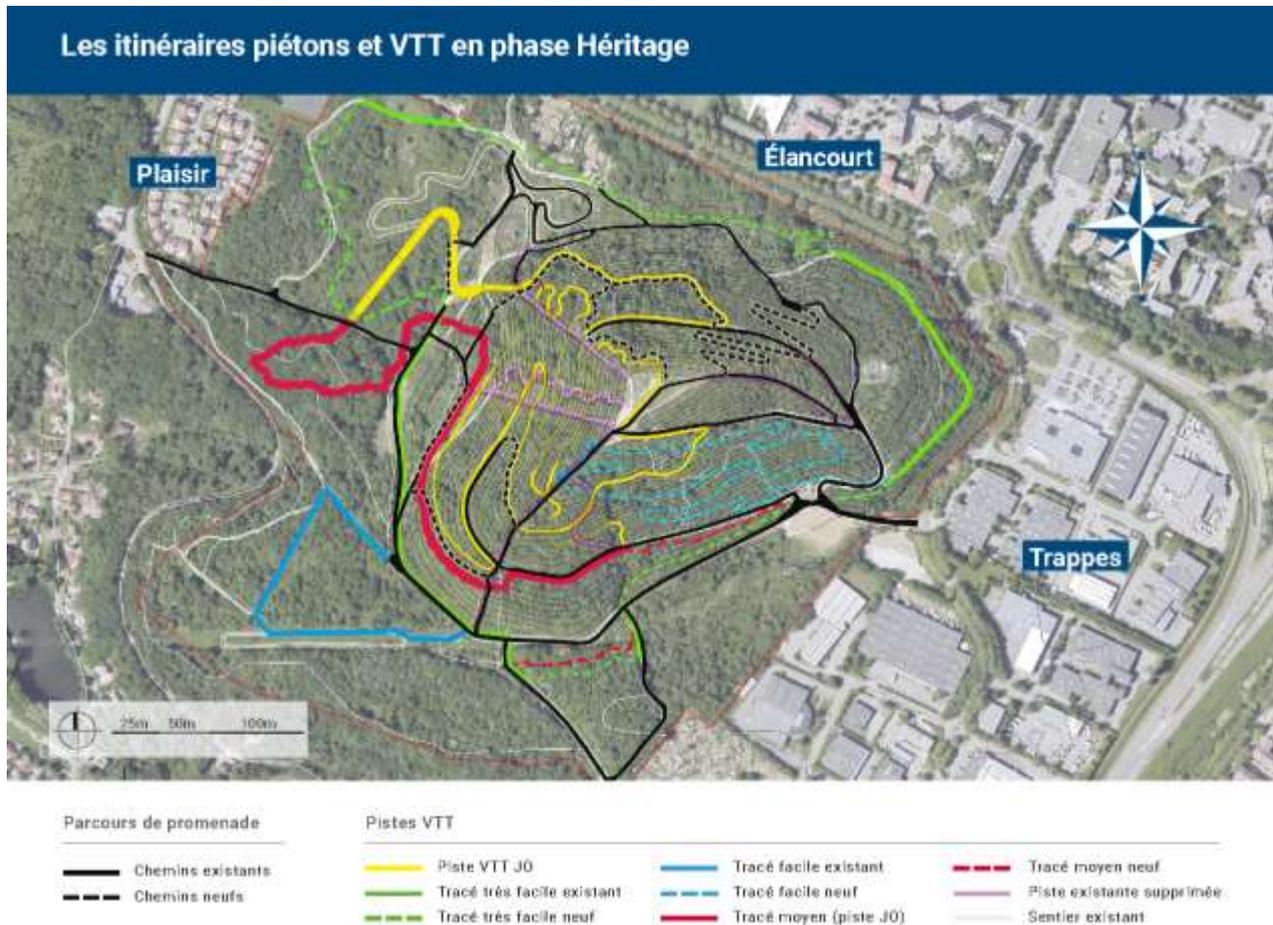
Les structures temporaires nécessaires à la tenue des Jeux (tentes, bungalows, ...) seront installées par Paris 2024 quelques semaines avant les Jeux.

Schéma de fonctionnement en phase Jeux



La phase Héritage, en 2025

Différents types d'aménagements sont prévus pour créer le parc paysager consacré au sport, aux loisirs et à la détente.



A terme, pour proposer une offre de VTT complète et accessible à tous, **la piste olympique sera conservée pour des parcours de niveaux difficiles ; elle sera complétée par des itinéraires de niveaux faciles et intermédiaires.** Selon les parcours, il sera privilégié le dénivelé naturel ou bien l'installation de modules « obstacles » en bois ou en pierre.

En bas des pistes, un pumtrack sera installé : il s'agit d'un équipement sportif, en boucle fermée, avec bosses et virages consécutifs, à destination des BMX, rollers, trottinettes et skates.

Pour les activités de promenade et de course à pied, **la boucle basse réalisée pour les Jeux sera enrichie par la création d'espaces proposant des équipements complémentaires sportifs, de loisirs et de détente, ainsi que du mobilier urbain.** Ceux-ci seront installés régulièrement le long de la boucle basse pour rythmer le parcours. **La boucle basse sera connectée aux autres itinéraires existants permettant aux piétons d'accéder au sommet ; un nouvel accès à celui-ci sera créé au niveau de la partie nord de la Colline.** Les parcours existants seront confortés et revalorisés pour être plus accessibles et plus confortables ; ils seront aménagés, comme la boucle basse, avec un revêtement naturel (terre-pierres). Les promeneurs, familles et joggeurs disposeront ainsi de parcours spécifiques, distincts des pistes VTT.

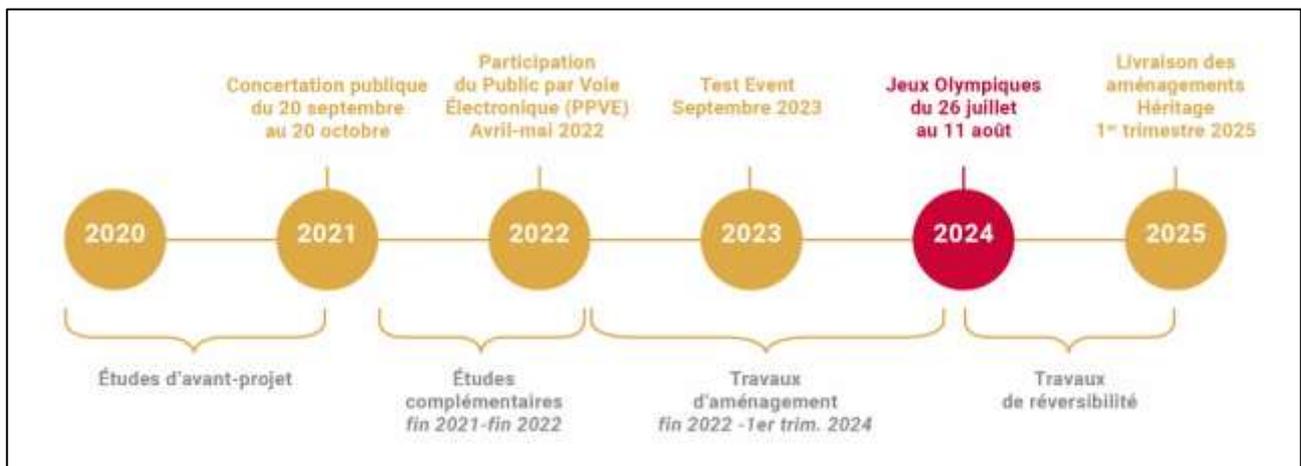
Séparés autant que possible pour assurer la sécurité de chacun, les usages cyclistes et piétons pourront être amenés à se croiser ou à cohabiter. Une attention particulière a été apportée sur les endroits où les usages cohabitent : ces espaces sont suffisamment larges pour que piétons et cyclistes puissent se déplacer en toute tranquillité. Le projet envisage aussi une signalétique spécifique pour assurer leur partage en toute sécurité.

En complément des espaces localisés le long de la boucle basse, d'autres espaces de la Colline pourront accueillir des équipements sportifs, de loisirs et de détente, notamment le parvis d'entrée sud-est ou la prairie aménagée pour la phase Jeux.

L'ensemble des entrées de la Colline sera revalorisé pour qu'elles soient identifiables, confortables et accessibles à tous.

La préservation et le développement de l'environnement naturel de la Colline d'Élancourt s'inscrivent dans le cadre de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui a pour objectif de limiter les impacts sur la biodiversité et de les compenser le cas échéant. Un travail d'évitement de certaines zones sur lesquelles se trouvent des espèces protégées a été réalisé afin de les sanctuariser. Ainsi, au sommet, les plans d'aménagement tiendront compte de la présence de l'Orobanche pourpre, une plante protégée. Le développement de la biodiversité passe par la création de lisières étagées avec des arbres, des arbustes et des plantes herbacées le long des chemins et des prairies. L'objectif est d'ouvrir les milieux et de créer des espaces favorables pour la faune (oiseaux et insectes). La lutte contre les espèces invasives à l'exemple de la Renouée du Japon ou du Robinier faux acacia permettra également le développement de la biodiversité.

Le calendrier



Après la concertation préalable, moment clé de la conception du projet, la SOLIDEO engage une nouvelle phase d'études à partir de fin 2021. Ces « études complémentaires » permettront d'établir un projet détaillé qui sera présenté au public lors de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) au printemps 2022. La participation du public par voie électronique se déroule en application de l'article 9 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui renvoie aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement fixant les conditions. Cette PPVE portera sur la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, la dérogation au titre des espèces protégées



et l'autorisation de défrichage. L'évaluation environnementale du projet est commune avec celle de la mise en compatibilité du PLUi.

De fin 2022 au premier trimestre 2024, la SOLIDEO réalisera la première phase des travaux d'aménagement du site avec :

- une première étape jusqu'en septembre 2023, date du « Test Event » organisé par Paris 2024. Cet évènement, en « conditions réelles » similaires à celles des Jeux de 2024, permettra de tester la piste olympique.
- une seconde phase de travaux d'octobre 2023 à avril 2024, notamment pour adapter la piste, selon les retours des essais.

A partir d'avril 2024, Paris 2024 réalisera les structures temporaires (tentes, bungalows, supports de communication...) nécessaires à la tenue des Jeux.

Enfin, à l'issue des épreuves olympiques et de la libération des espaces par Paris 2024, la SOLIDEO réalisera, jusqu'en mars 2025, les travaux d'aménagement relatifs à la phase Héritage.

Les acteurs du projet

Plusieurs acteurs interviennent pour l'aménagement de la Colline d'Élancourt, en phase Jeux et en phase Héritage.





La **SOLIDEO** est l'établissement public chargé de financer, superviser et livrer les ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. **Elle est maître d'ouvrage du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt** : elle est en charge de la conception et des aménagements pérennes de la Colline, accessibles à partir de mars 2025.

La SOLIDEO est maître d'ouvrage d'autres ouvrages olympiques et notamment la Zone d'aménagement concertée ZAC « Village olympique et paralympique » située sur les communes de Saint-Denis et de Saint-Ouen-sur-Seine et la zone d'aménagement concertée ZAC « Cluster des médias » sur les communes de Dugny, Le Bourget et La Courneuve.

La SOLIDEO concentre par ailleurs tous les financements publics de l'Etat et des différentes collectivités.

Plus d'informations sur la SOLIDEO et les ouvrages olympiques sur le site projets.ouvrages-olympiques.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État est l'autorité de tutelle de la SOLIDEO. Il est co-financeur du projet.

Plus d'information sur le site www.gouvernement.fr



Paris 2024 – Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO) a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.



Dans le cadre du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt, Paris 2024 est chargé de la conception et de la réalisation des aménagements temporaires pour l'accueil des compétitions de VTT sur la Colline.

Plus d'informations sur le site www.paris2024.org



La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) – regroupant notamment les villes d'Élancourt, Plaisir et Trappes – est la collectivité propriétaire du foncier de la Colline ; elle est étroitement associée à la conception et à la réalisation du projet d'aménagement. Elle est par ailleurs co-financeur du projet.

Plus d'informations sur le site www.saint-quentin-en-yvelines.fr



La Région Île-de-France contribue au financement du projet d'aménagement de la Colline.

Plus d'informations sur le site www.iledefrance.fr



Le Département des Yvelines contribue au financement du projet d'aménagement et est étroitement associé au projet notamment sur les questions de connexion de la Colline à son territoire, hors du périmètre du projet.

Plus d'informations sur le site www.yvelines.fr



La Fédération Française de Cyclisme est associée à la conception des parcours VTT en phase Héritage.

Plus d'informations sur le [site www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)



3. La concertation publique sur l'aménagement de la Colline d'Élancourt

Le cadre réglementaire

L'aménagement de la Colline d'Élancourt nécessite la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet. Il fait ainsi l'objet d'une concertation préalable obligatoire au titre de l'article L103-2 1° c) du Code de l'urbanisme, aux termes duquel : « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées* » les procédures relatives à « *la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale* ».

Dans le PLUi actuel, de nombreuses zones de la Colline soumise au projet d'aménagement sont classés en zone N. Cette zone ne permet pas la mise en place d'aménagement et d'équipements sportifs ou de loisirs en l'état. A ce titre, il est nécessaire de faire passer le site en zone NeEL01 et NeEL02 qui permettent ces aménagements. Ainsi, la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines consiste en une nouvelle répartition des zones naturelles figurant déjà au PLUi à l'échelle du projet :

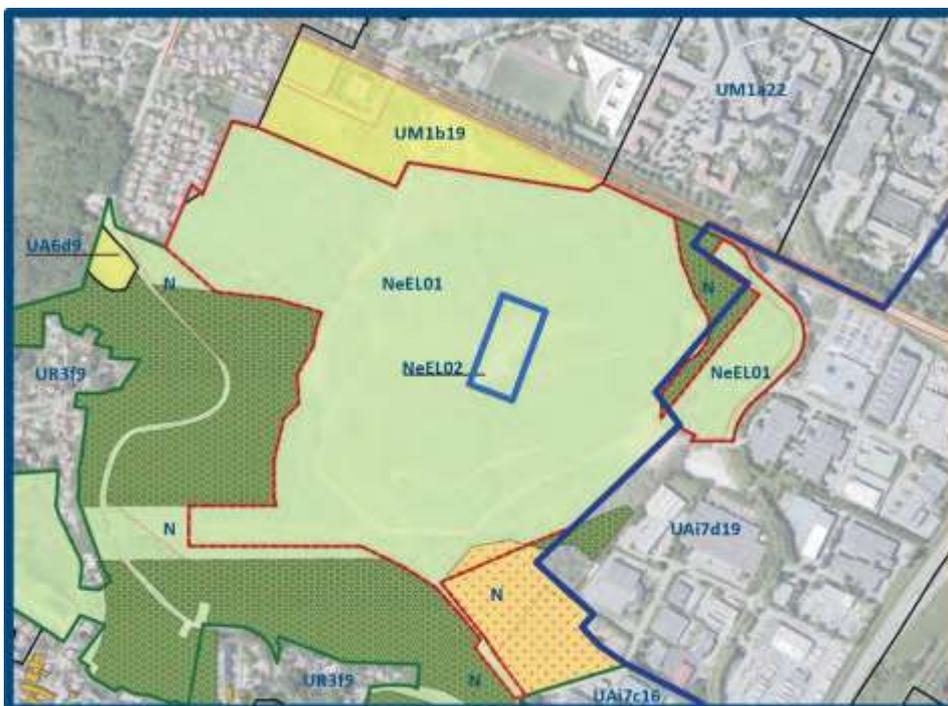
- L'extension de la zone naturelle NeEL01, sans en modifier le règlement, pour permettre les aménagements de loisirs envisagés pour l'Héritage, à savoir : l'aménagement de pistes VTT, l'amélioration des cheminements piétons et l'installation de mobilier urbain de type bancs, tables de pique-nique, parcours santé, etc. ;
- Le déplacement de la zone naturelle NeEL02 au sommet de la Colline, sans en modifier ses caractéristiques, afin de permettre la construction d'une plateforme en bois.

Seuls les périmètres de zonage du document graphique sont modifiés, le règlement actuel et l'ensemble des autres pièces du PLUi ne sont pas modifiés.

Zonage actuel du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines



Futur zonage du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines pour réalisation des aménagements prévus en phase Héritage





La préparation de la concertation

Une première phase d'échanges et de contacts avec les acteurs du territoire et le grand public a eu lieu en amont de la concertation préalable, au printemps 2021. Pour la SOLIDEO, cette étape était l'occasion de délivrer une première information sur le projet et d'initier le dialogue avec le territoire afin de définir un cadre adapté pour la concertation L103-2 à venir.

Ainsi, une première réunion publique de présentation du projet a eu lieu en distanciel le mercredi 07 juillet 2021, réunissant une centaine de participants. Elle a été l'occasion de présenter le projet d'aménagement, d'annoncer la concertation à venir et de recueillir les questionnements, remarques, inquiétudes et attentes sur les deux premiers points.

Le détail du déroulé et des échanges est à retrouver dans le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2021, disponible en annexe du présent bilan.

Des rencontres avec les acteurs du territoire (collectivités et associations) ont été également réalisées par les équipes de la SOLIDEO pour présenter le projet et les modalités de concertation envisagées et échanger sur ces deux aspects.

Sur la base de ces échanges préalables, la SOLIDEO a identifié les objectifs de cette concertation ainsi que les grandes questions soumises au public et les modalités d'information et de participation pour y répondre.

A cet effet, la délibération n°2021-63 détaillant les objectifs et les modalités de la concertation préalable a été approuvée par le Conseil d'administration de la SOLIDEO le 13 juillet 2021.

Cette délibération est à retrouver en annexe du présent bilan.

Les objectifs et le périmètre

La concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme avait pour objectifs :

- D'informer le public sur les objectifs et caractéristiques de projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt ;
- De recueillir les avis du public sur son opportunité, ses usages et ses caractéristiques ;
- D'informer le public sur la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.

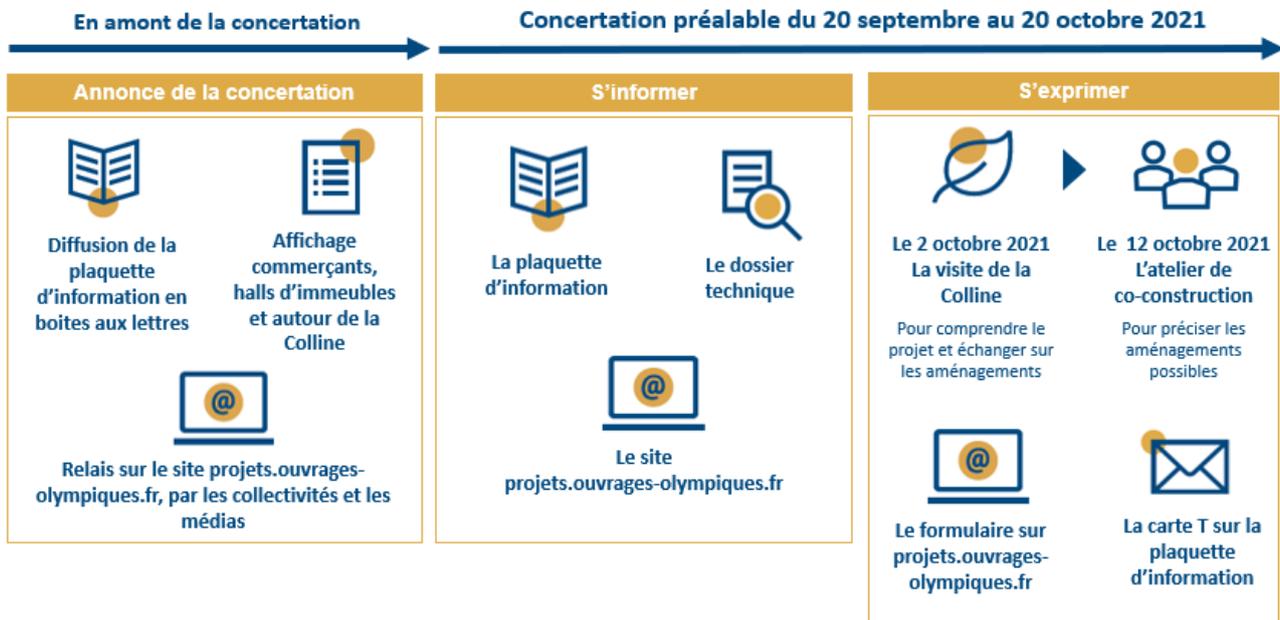
Du 20 septembre au 20 octobre 2021, les habitants des communes d'Élancourt, Trappes, Plaisir mais plus largement de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, les riverains et usagers de la Colline mais également toutes les personnes intéressées étaient invitées à s'informer et à s'exprimer dans le cadre de la concertation.

Celle-ci portait sur la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, sur l'opportunité du projet et sur les futurs aménagements de la phase Héritage. Pour ce dernier sujet, deux grands questionnements ont guidé les échanges avec le public :

- Quels aménagements de promenades, de jeux et de loisirs ?
- Comment intégrer au mieux ce parc dans le quartier ?

Pour la SOLIDEO et ses partenaires, la concertation est un moment clé : les remarques et avis formulés lors de celle-ci seront pris en compte pour les prochaines étapes du projet. Elles viendront notamment nourrir la phase d'études complémentaires qui permettra d'affiner le projet.

Les modalités de la concertation



L'annonce de la concertation

Le déroulement ainsi que les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication via différents supports afin d'informer très largement de l'organisation de cette démarche d'information et de dialogue.

Une plaquette d'information précisant le cadre réglementaire de la concertation, les dates mais aussi les moyens d'information et de participation mis à disposition du public, a été réalisée. Celle-ci a été distribuée les 13 et 14 septembre 2021 dans les boîtes aux lettres de la commune d'Élancourt, mais aussi des communes de Plaisir et de Trappes dans un rayon de 2 km autour de la Colline. Cette plaquette a également été envoyée aux collectivités concernées pour être mises à disposition du public, distribuée lors des deux rencontres organisées et mise en ligne sur les sites internet de :

- La SOLIDEO, sur [la page dédiée à la Colline d'Élancourt](#) ;
- [Saint-Quentin-en-Yvelines](#) ;
- La [Préfecture des Yvelines](#).

La plaquette a été diffusée à 16 000 exemplaires sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une campagne d'affichage a eu lieu les 13 et 14 septembre 2021 chez les commerçants ainsi que dans les halls d'immeubles de la commune d'Élancourt et ceux des communes de Trappes et Plaisir dans un rayon de 2 km autour de la Colline. Ainsi 600 exemplaires de l'affiche ont été diffusés sur le territoire.

L'affiche diffusée annonçait les dates de concertation et les deux moments d'échanges, incitant à y participer. Elle a également été envoyée aux collectivités locales pour relais. Un affichage extérieur a été réalisé autour de la Colline et à l'entrée de celle-ci.





Affiche diffusée sur le territoire pour annoncer la concertation

La concertation était annoncée **sur le site de la SOLIDEO, sur la page relative à l'aménagement de la Colline d'Élancourt** : projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt ; une actualité a également été publiée. Les dates, l'objet et les modalités de concertation y étaient précisés.



Page dédiée au projet sur le site internet de la SOLIDEO

La tenue de la concertation a été relayée par les collectivités locales et annoncée par la Préfecture des Yvelines :

- Site de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le 07 septembre 2021, [Concertation autour de l'aménagement de la colline d'Élancourt \(Paris 2024\)](#)
- Site de la Ville d'Élancourt, [La Colline d'Élancourt accueillera les J.O.](#)
- Site de la Préfecture des Yvelines, le 28 septembre 2021, [Concertation publique sur l'aménagement de la Colline d'Élancourt](#)

Un communiqué de presse a été envoyé le 16 septembre 2021 et par la suite trois titres de presse ont annoncé la concertation sur leurs sites internet :

- La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines, le 16 septembre 2021, [Concertation sur l'aménagement de la colline d'Élancourt](#)
- L'Equipe, le 16 septembre 2021, [Les opposants aux aménagements liés aux JO de Paris 2024 ne désarment pas](#)
- Les Echos, le 14 octobre 2021, [Yvelines : concertation publique pour la colline d'Élancourt](#)

Les moyens d'information

Trois supports permettaient de prendre connaissance du projet d'aménagement de la Colline, de ses caractéristiques et de ses enjeux.

La plaquette d'information, diffusée en amont de la concertation ; les informations sur ce support sont à retrouver dans la partie précédente « L'annonce de la concertation ».

Le dossier technique du projet a été mis à la disposition du public ; il proposait une information détaillée sur différents aspects :

- Le contexte du projet ;
- La modification du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

- Les grands principes d'aménagement ;
- Les vues du parc sportif et paysager.

Consultable et téléchargeable sur la page web relative à l'aménagement de la Colline d'Élancourt, il était également disponible pour consultation lors de l'atelier de co-construction du mardi 12 octobre 2021, second moment d'échanges organisé dans le cadre de la concertation.

La page dédiée au projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt, projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt, permettait de retrouver les documents ci-dessus mais également la présentation du projet, ses objectifs et ses enjeux.

La SOLIDEO a tweeté sur son compte @SOLIDEO_JOP tout au long de la concertation pour relayer l'information et inciter les personnes à s'exprimer. Cette communication sur Twitter s'est accompagnée de la publication régulière d'actualités sur le site internet de la SOLIDEO, rappelant les dates des rencontres et encourageant à y participer et/ou à contribuer par les moyens à disposition. En particulier, la SOLIDEO a détaillé **la mise en compatibilité du PLUi**, objet central de la concertation, dans [une actualité](#) et sur la page dédiée à la Colline.

Le dispositif d'échanges

Deux rencontres avec le public ont été organisées afin de présenter le projet et de recueillir les avis, questions et remarques du public sur les sujets soumis à concertation.

La visite de la Colline du samedi 02 octobre 2021, avait pour objectif de présenter le projet et les aménagements de manière détaillée, sur site, et de répondre aux premières questions et remarques formulées par les participants.

Organisée de 10h à 12h, cette visite a réuni près de 50 personnes et s'est déroulée comme suit :

- Un temps de présentation du contexte du projet et de la concertation. La SOLIDEO a notamment rappelé que l'objet de la concertation était la mise en compatibilité du PLUi, à travers des cartes présentant l'existant et le projet de mise en compatibilité ;
- Un temps de visite en deux sous-groupes : les participants ont parcouru la Colline et se sont arrêtés au niveau de trois points d'arrêts pour évoquer les aménagements prévus pour les Jeux et en phase Héritage, les aspects environnementaux, sportifs ou encore de loisirs et de promenades ;
- Puis un temps d'échanges avec les équipes de la SOLIDEO et les représentants de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Un guide de visite, permettant de suivre le parcours effectué, de prendre des notes et de laisser ses remarques / questions, a été remis aux participants.

Ci-dessous, les trois points d'arrêts de la visite.



Le détail du déroulé et des échanges est à retrouver dans le compte-rendu de la visite du 02 octobre, disponible en annexe du présent bilan.

L'atelier de co-construction du mardi 12 octobre 2021 visait à préciser les aménagements et équipements possibles pour la phase Héritage. 35 personnes ont participé à cet atelier, qui a eu lieu de 19h30 à 21h30.

Après une présentation et un temps d'échanges autour du projet, des aménagements et de la concertation, dont des temps de présentation et d'échanges spécifiques sur la mise en compatibilité du PLUi, les participants ont travaillé en groupes sur trois thématiques, autour de différents questionnements :

1. Thématique Usages, activités et accès ;
**Quels aménagements et pour quels usages ?
Comment améliorer les entrées de la Colline ?**
2. Thématique Paysage et biodiversité ;
Comment mettre en valeur le paysage et la biodiversité ?
3. Thématique Animation et valorisation.
Comment renforcer l'attractivité de la Colline ?



Une carte de la Colline avec les différents itinéraires piétons et cyclistes, des images de référence ainsi que des tableaux vierges à compléter étaient à disposition des participants pour faire part de leurs idées, leurs questions et leurs attentes.



Le détail du déroulé et des échanges sont à retrouver dans le compte-rendu de l'atelier du 12 octobre 2021, disponible en annexe du présent bilan.

Trois autres moyens étaient à la disposition du public pour donner son avis.

La carte T, attachée à la plaquette d'information, proposait un espace d'expression libre et deux questions sur l'usage actuel de la Colline et les futures activités qui pourraient être proposées sur celle-ci. Déjà affranchie, elle était à poster directement jusqu'au 20 octobre 2021.

Il était également possible de déposer son avis en ligne via **un formulaire accessible sur la page projet du site internet projets.ouvrages-olympiques.fr**, du 20 septembre au 20 octobre 2021.

Enfin, il était possible d'envoyer ses contributions directement à l'équipe projet via **l'adresse mail dédiée** : participer@ouvrages-olympiques.fr

4. Le bilan quantitatif

La participation

Du 20 septembre au 20 octobre 2021 inclus, les participants ont pu s'exprimer via les différents moyens mis à leur disposition : la carte T disponible sur la plaquette d'information, le formulaire de contribution en ligne, l'adresse mail participer@ouvrages-olympiques.fr et le guide de la visite du 2 octobre 2021.

Au total, 113 contributions et 228 avis ont été formulés via les différents moyens d'expression.

Pourquoi distinguer contributions et avis ?

- **Une contribution est émise par un ou plusieurs participants** (une association, un groupe de personnes) via les moyens d'expression proposés. Une contribution désigne un avis argumenté.
- **Un avis est une expression formulée sur une thématique précise** dans le cadre d'une contribution : la contribution d'un participant peut donc contenir un ou plusieurs avis.

Les contributions

113 contributions ont été émises. A l'exception de la contribution de France Nature Environnement Yvelines (FNE78), fédération départementale des associations yvelinoises de protection de la nature et de l'environnement, les contributions émanent de particuliers.

Les participants ont majoritairement contribué à la concertation via la carte T disponible sur la plaquette d'information. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contributions émises par moyen de participation.

Moyen de participation	Nombre de contributions
Carte T	91
Formulaire de contribution en ligne	17
Adresse mail participer@ouvrages-olympiques.fr	4
Guide de la visite	1

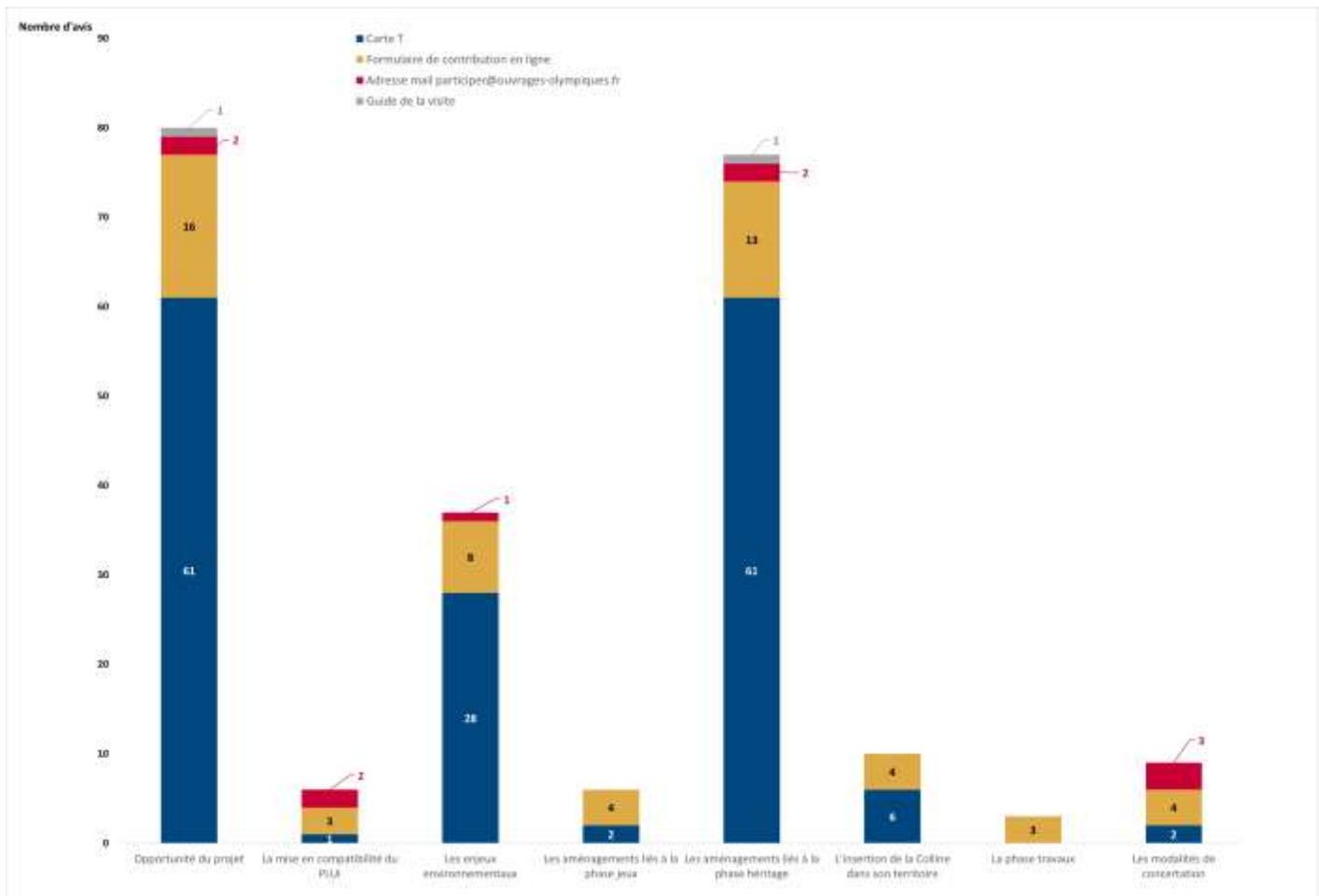
Deux des contributions déposées en ligne contenaient une pièce jointe ; celles-ci sont disponibles en annexe du présent bilan.

Les avis

Les 228 avis émis via les moyens d'expression évoqués en amont étaient relatifs à 8 différentes thématiques. **Les sujets les plus évoqués par les participants sont l'opportunité du projet et les aménagements liés à la phase Héritage qui représentent respectivement 80 et 77 avis.**

Thématiques	Nombre d'avis
L'opportunité du projet	80
La mise en compatibilité du PLUi	6
Les enjeux environnementaux	37
Les aménagements liés à la phase Jeux	6
Les aménagements liés à la phase Héritage	77
Les projets connexes	10
La phase travaux	3
Les modalités de la concertation	9

Le graphique ci-dessous présente, pour chacune des 8 thématiques, le nombre d'avis émis via les différents moyens d'expression.





L'origine des participants

L'origine des participants n'était pas demandée dans le cadre du dépôt de contributions et lorsqu'il était possible de l'indiquer, cela n'était pas obligatoire. Toutefois la majorité des participants (75,2%) ont précisé dans leur contribution et lors de l'atelier de co-construction leur lieu de résidence.

65,9% de ces derniers proviennent de la commune d'Élancourt, 17,6% de Trappes et 12,9% de Plaisir. Enfin une personne a indiqué résider sur la commune de Maurepas.

Les résultats du questionnaire présent sur la carte T et le guide de la visite

La carte T jointe à la plaquette d'information et le guide de la visite du samedi 2 octobre contenaient un questionnaire à choix multiples composé de 2 questions :

- L'une relative aux usages actuels de la Colline ;
- L'autre aux futurs usages souhaités.

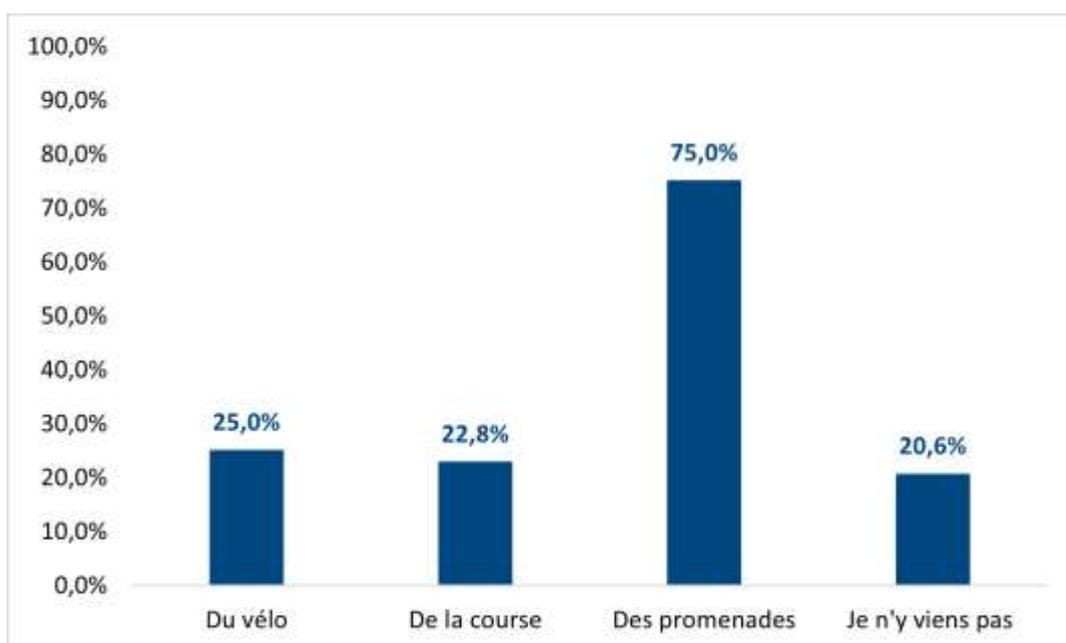
Ce questionnaire a reçu 136 réponses.

Les usages actuels de la Colline

Le public était questionné sur les activités qu'il pratique aujourd'hui sur la Colline ; 4 réponses étaient proposées, avec la possibilité d'en cocher plusieurs.

La promenade est l'activité la plus pratiquée sur la Colline. En effet, trois quarts des répondants indiquent se rendre à la Colline pour se promener. Les activités à dominante sportive sont moins représentées : un contributeur sur quatre pratique le vélo sur la Colline, comme la course à pied.

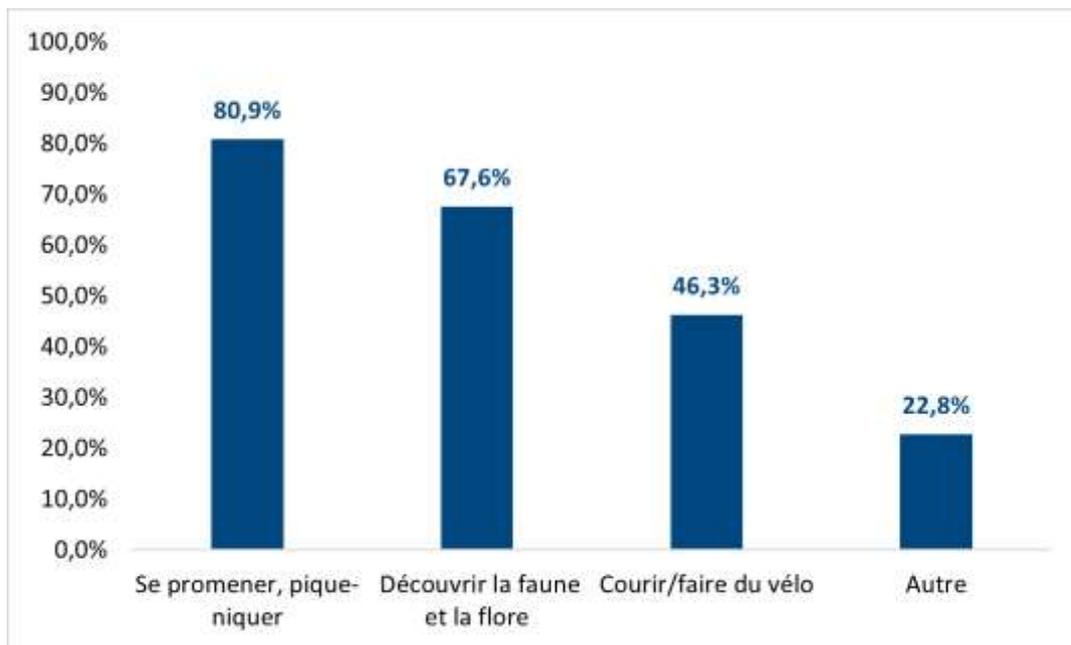
Enfin, une personne sur cinq nous indique ne pas fréquenter la Colline, pour diverses raisons. Ces contributions mettent en lumière un potentiel de valorisation de la Colline et de ses accès y compris auprès des personnes habitant à proximité.



Les usages souhaités sur la Colline

Cette question était relative aux activités que les participants souhaiteraient voir, en phase Héritage, sur la Colline ; quatre activités étaient identifiées et une réponse « Autres » proposée pour recueillir d'autres idées. Il était possible de cocher plusieurs réponses.

Une grande majorité des contributeurs souhaite voir se développer sur la Colline des usages liés à la promenade et à la détente. La valorisation de la biodiversité est aussi au cœur des demandes d'usages futurs, avec deux tiers des contributions. Les activités sportives, telles que la course et le vélo, représentent quasiment la moitié des demandes.



Enfin 22,8% des répondants, soit 31 personnes, souhaitent pouvoir pratiquer d'autres activités / avoir accès à d'autres équipements :

- **Activités sportives** : parapente, skate, parkour, parcours santé, yoga/tai-chi, course d'orientation, handbike, randonnées, ateliers de découverte sportive ;
- **Activités de découverte** : apiculture, jardinage (pour les enfants), astronomie, observation ;
- **Autres activités** : cerfs-volants, vol de drone, parcours agility pour chiens, luges d'été, tyrolienne, jeux sportifs et espaces pour enfants ;
- **Activités de détente et repos** : lecture, contemplation ; activités événementielles / rencontres : feux d'artifices, manifestations festives (concert, conférence), point de rencontre (autour d'un café par exemple) ;
- **Liaisons avec d'autres équipements locaux** comme l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ou la commune de Jouars-Pontchartrain pour la pratique du VTT.

5. La synthèse thématique des contributions

L'opportunité du projet

La majorité des avis exprimés dans le cadre de la concertation témoigne d'un consensus sur les ambitions et les caractéristiques du projet. La volonté d'aménagement de ce site, aujourd'hui à l'état de friche, pour en faire un parc paysager, accessible à tous et offrant une diversité d'usages, satisfait la plupart des participants. Ces derniers perçoivent le projet comme l'occasion de revaloriser, de conforter et d'animer ce lieu.

À travers les avis émis, les participants mettent en exergue les nombreuses opportunités du projet : le développement d'aménagements sportifs sur la Colline, via le renforcement des pratiques sportives existantes et la proposition de nouvelles activités, l'embellissement de la Colline via des aménagements paysagers, la réalisation de travaux de dépollution et le ramassage des détritiques, la création de nouveaux équipements de loisirs, de promenades et de détente (tels que des tables de pique-nique, des espaces de jeux, de repos, de convivialité) aujourd'hui absents du site, et une meilleure prise en compte des aspects environnementaux via des mesures de protection et de valorisation de la biodiversité de la Colline. Ces opportunités font l'objet des parties suivantes de la synthèse thématique.

« Projet intéressant - faire évoluer une zone de déchèterie de la région en zone verte... »

« Hâte de voir cette Colline transformée »

« Avoir un espace nature à côté de chez soi, c'est chouette. Un bel espace d'évasion. »

« Nous apprécions la volonté d'aménagement du site dans une optique pérenne au service de la population dans toute sa diversité ; on ne peut qu'être d'accord avec un projet qui vise à valoriser le site, conforter le secteur comme une "terre de vélo", encourageant ainsi les pratiques sportive et les mobilités douces. » - Contribution FNE 78

Des questionnements, des craintes et des remarques accompagnent la perception de ces opportunités ; ces derniers sont détaillés dans les parties suivantes de la synthèse thématique.

« ...cette réalisation sera un atout majeur pour la ville et l'Agglomération avec toutefois un bémol concernant l'existence d'une ligne à haute tension et l'antenne relais avec les paraboles qui vont défigurer le paysage [...] de la Colline. »

« Ce serait bien de ne pas bétonner, de garder les arbres et toute la biodiversité. »

« J'espère que (...) les « espaces récréatifs » seront intégrés de manière discrète dans le paysage de manière à ne pas altérer l'aspect sauvage de la zone. »

Quelques avis expriment une remise en cause du projet d'aménagement. Celui-ci et les Jeux de Paris 2024 sont parfois perçus comme destructeurs de l'espace naturel de la Colline, refuge pour la faune sauvage.

« Je suis contre ce projet qui pour 2 jours d'activités liés aux JO va détruire un site sauvage. »

« Laissez un lieu naturel ! »



« Aucune activité humaine, doit être aménagée comme une réserve de biosphère. »

« J'espère qu'elle ne sera pas trop défigurée à cause des Jeux Olympiques. »

Pour ces participants, il n'est pas nécessaire d'en faire un espace paysager et de proposer des usages de loisirs, de détente et de promenade car il existe d'autres sites de ce type à proximité. Le site ne pourrait être aménagé que de manière temporaire pour accueillir les Jeux puis être ensuite restauré à son état antérieur par la suite.

« Laissez ce site dans son état naturel ! Il y a déjà d'innombrables lieux pour pratiquer un sport ou bien pique-niquer. »

Enfin, limité aux Jeux, le coût du projet est jugé trop conséquent.

« Les coûts engendrés par cet aménagement me semblent excessifs pour 2 jours de JO. »

Réponse apportée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont l'occasion de laisser un héritage pour la Colline d'Élancourt et pour le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines au-delà de l'épreuve de VTT.

La SOLIDEO et ses partenaires ont à cœur de laisser, en phase Héritage, un site naturel pour tous, adapté au territoire et à ses besoins, au juste dimensionnement. Les Jeux Olympiques sont ainsi une opportunité d'aménager un équipement pérenne et utile au territoire au-delà de la compétition de l'été 2024. Le projet d'aménagement est pensé dans le souci du respect des espaces naturels de la Colline, de sa biodiversité, des usages actuels mais aussi des riverains et habitants.

La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les participants souhaitent savoir si la mise en compatibilité du PLUi réalisée dans le cadre du projet permettra la construction de bâtiments ou équipements hauts et « en dur » au sommet de la Colline mais aussi quel est le devenir des projets de ce type évoqués par le passé. Certains s'interrogent également sur le fait de mettre en compatibilité le PLUi alors que les aménagements prévus dans le cadre des Jeux sont temporaires et se questionnent sur l'objectif de cette évolution. Une interrogation est également exprimée sur le fait de ne pas modifier le règlement et de ne pas créer de nouvelles zones dans le cadre des aménagements envisagés.

« Les projets de construction de bâtiments au sommet de la Colline ont-ils été abandonnés ? »

« Les installations nécessaires aux Jeux sont démontables ; pourquoi modifier les plans d'aménagement (PLUi) ? »

« Demain, est-ce que cette modification permettra de construire un bâtiment dans cette réserve naturelle ? »

Des craintes sont exprimées quant à la possibilité de constructions de 13 m de hauteur au sommet de la Colline, auxquelles sont opposés les participants, et quant à l'extension de la zone NeEL01 qui permet la réalisation d'aménagements de loisirs au détriment de la conservation d'espaces verts alors même que la protection et le développement de la biodiversité font partie des objectifs du projet.



« (...) une grande partie de la Colline va être déclassée de zone naturelle en zone sports et loisirs. (...) Or les ambitions affichées sont de bien conserver la biodiversité et de préserver la nature. »

Il est demandé dans un avis de spécifier, dans le PLUi, le type d'aménagements possible sur la zone NeEL01 ainsi que le fait de limiter la hauteur pour cette zone et celle de la zone NeEL02 à 3 m voire 1,2 m pour cette dernière.

« Il me semble préférable de spécifier clairement dans le PLUi quels types d'installations seront réalisées dans cette zone »

« Pour la zone NeEL01(...) il serait souhaitable de prendre la valeur possible d'un étage de construction soit de l'ordre de 3m. Pour la zone NeEL02, il est souhaitable de supposer une hauteur correspondante à des tables d'orientation soit 1.2m (...) »

En complément de cette demande, il est proposé par une contribution de créer une nouvelle zone NeEL03 au pied de la Colline pour accueillir des bâtiments jusqu'à 13 m de hauteur pour les besoins de la phase Héritage.

« Création d'une zone NeEL03 au pied de la Colline, côté nord, pour la mise en place des locaux pérennes en phase d'Héritage. »

Réponse apportée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Il n'est pas envisagé dans le cadre du projet Héritage de la SOLIDEO de construire un bâtiment au sommet.

Dans le cadre du projet, la modification du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines ne concerne que la répartition du zonage et en aucun cas le règlement. Une évolution du règlement du PLUi, plus complexe et impactant tous les documents réglementaires, n'est pas souhaitable pour ce projet au regard du calendrier serré et impacterait tout le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ainsi, le projet s'appuie sur la zone NeEL01 préexistante dans le PLUi, zone naturelle qui permet les aménagements nécessaires aux jeux et à l'héritage (équipements de loisir et de détente, aménagement des pistes VTT et des cheminements piétons, mise en place de mobilier urbain léger), aménagements que ne permet pas le zonage N actuel.

La zone NeEL02, recentrée sur le sommet, n'est pas agrandie dans le cadre du projet et conserve bien son périmètre et caractéristiques actuels. Son positionnement correspond à l'emplacement de la plateforme en bois prévue dans le projet et permettra d'ajouter une table d'orientation, proposition apparue très régulièrement au cours de la concertation. Ce sont ces aménagements Héritage qui feront de la Colline, en 2025, un parc paysager, accessible à tous avec une diversité d'usages.

L'évolution du zonage ne change pas la nature de ces zones, qui demeurent des zones naturelles au sens de l'article R. 151-24 du Code de l'urbanisme.

La carte du futur zonage est disponible dans la partie « Le cadre réglementaire » du présent bilan.

Réponse apportée par Saint-Quentin-en-Yvelines :

Un appel à projet avec l'opportunité de construire sur le sommet avait été engagé alors que Saint-Quentin-en-Yvelines n'avait pas connaissance du cahier des charges des aménagements à réaliser par la SOLIDEO et des caractéristiques environnementales de la Colline. Dans les années à venir, Saint-Quentin-en-Yvelines pourra toutefois porter d'autres projets de valorisation du site, notamment du sommet de la Colline (par exemple œuvre d'art), en cohérence avec la vocation naturelle et de



loisirs du site et dans le cadre d'une approche enrichie par les études menées ces dernières années sur le site.

Les enjeux environnementaux

Les avis émis sur ce sujet sont principalement relatifs aux aspects paysagers de la Colline ainsi qu'à la prise en compte de la biodiversité dans le projet, de sa conception à sa réalisation.

Le paysage

La majorité des avis mettent en avant le fait que le paysage de la Colline doit rester proche de son état actuel et être impacté le moins possible par les différents équipements de détente et de loisirs envisagés, qui doivent s'insérer de manière harmonieuse dans le patrimoine local. Le site est perçu comme un poumon vert, partie intégrante de ce patrimoine.

Il est demandé la préservation de zones « sauvages » à destination de la faune et la flore, l'absence de constructions pérennes sur la Colline, et notamment à son sommet qui doit être préservé comme un lieu de point de vue, le juste dimensionnement des équipements voire leur limitation et le fait de privilégier des aménagements éphémères, notamment lors de la phase Jeux.

« Je souhaiterai que cette Colline ne soit pas défigurée et parée de bâtiments qui nuiraient au respect de la biodiversité et à la beauté naturelle de ce lieu. »

« Il ne faut pas dénaturer cette Colline, elle doit rester sauvage »

« J'ai grandi avec cette Colline. On l'appelait la Colline de la Revanche. Il faudrait l'inscrire dans le patrimoine yvelinois. J'espère qu'elle ne sera pas trop défigurée à cause des Jeux olympiques. »

« Les gradins, ainsi que les locaux d'observation des épreuves doivent rester éphémères et démontables, le temps de la manifestation. »

« Etant très réservé sur le devenir de cette Colline après les Jeux, je souhaite surtout qu'elle puisse garder son aspect agréable et sauvage »

Quelques participants voient le projet comme l'occasion d'améliorer le paysage de la Colline - jugé comme laissé à l'abandon - grâce aux aménagements envisagés.

« Accès non aménagé. Colline laissée à l'abandon »

« Projet intéressant - faire évoluer une zone de déchèterie de la région en zone verte. »

Le sommet est identifié comme un point de vue qui doit être préservé ; les avis témoignent toutefois de différentes positions sur les aménagements qui pourraient y être installés : certains ne souhaitent qu'une table d'orientation et s'opposent à la réalisation d'une plateforme en bois ; d'autres ne remettent pas celle-ci en question et proposent d'y ajouter des bancs, quelques tables de pique-nique...des propositions de funiculaire ou de remontée mécanique pour y accéder sont également émises.

« Une table d'orientation au sommet / pas de bétonisation. »



« Le caractère naturel de la Colline doit rester prioritaire vis-à-vis des aménagements envisagés. Une butte sauvage avec au sommet quelques bancs et tables de pique-nique. »

« Une table d'orientation est à installer pour valoriser la vue. Rien ne doit gêner celle-ci. »

Les lignes à haute tension et l'antenne relais représentent, elles, un « point noir » dans le paysage ; un avis s'interroge sur la possibilité d'habiller cette dernière pour qu'elle s'intègre plus harmonieusement dans le paysage et sur le fait de la supprimer. Il est demandé si l'enfouissement des lignes à haute tension est possible.

« Actuellement une grande antenne est en place mais aucun élément ne présente une adaptation de cette antenne afin qu'elle s'intègre au paysage naturel. »

« Que vont devenir les lignes électriques ? Vont-elles être enlevées ? »

Enfin certains avis expriment leur opposition à la réalisation d'aménagements paysagers et souhaitent que la Colline soit laissée dans son état actuel, au « naturel ».

« Nous aimerions que les zones de forêt "sauvage" soient préservées en l'état au maximum, sans aménagement d'aucune sorte. »

« Je suis opposé à des aménagements qui supprimeraient ou réduiraient les espaces verts de la Colline (bâtiments, aires de jeu, piste de skate). »

« Il ne faut pas dénaturer cette Colline, elle doit rester sauvage. »

Un avis interroge l'évolution de la perception du paysage de la Colline depuis l'extérieur, aujourd'hui difficile. En effet, la Colline apparaît comme un lieu discret avec une accessibilité difficile, certains contributeurs indiquant ne pas savoir qu'il était possible d'y accéder.

« La vue depuis l'extérieur de la Colline est bouchée, va-t-elle être ouverte ? »

« Je croyais que l'accès était interdit. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

La préservation du caractère naturel de la Colline est une des préoccupations majeures de la SOLIDEO dans le cadre du projet. Cela se traduit, dès la conception du projet, par le fait de limiter les interventions sur les espaces naturels : ces espaces sont gardés au maximum en l'état, voire améliorés, à l'exception de la lutte contre les espèces végétales invasives. Il est à noter qu'un défrichement réglementaire de 1,55 ha sur les 52 ha de la Colline sera nécessaire pour l'aménagement des plateformes techniques et des chemins qui seront élargis. Les matériaux envisagés pour la réalisation des aménagements et leur esthétique témoignent également de l'attention portée au sujet du paysage : bois, pierre, recyclage des matériaux disponibles sur la Colline... Par exemple, pour la réalisation des cheminements piétons de la boucle basse et des parcours complémentaires, le choix est fait d'utiliser un matériau terre-pierre proche de l'existant afin de ne pas dénaturer le paysage.

Les aménagements envisagés dans le cadre du projet amélioreront la vue vers la Colline. L'aménagement et la valorisation des accès, rendus plus visibles, ainsi que les différents niveaux de plantations permettront « d'ouvrir » un peu plus la Colline sur son environnement.



Les lignes électriques seront conservées du fait du coût, de la complexité et des impacts environnementaux de leur enfouissement.

La préservation de zones protégées est intégrée au projet (voir partie suivante). Les espaces boisés classés à protéger seront conservés en l'état en phase Jeux et héritage.

La préservation et le développement de la biodiversité

La protection de la faune et de la flore de la Colline, la préservation de zones protégées ainsi que la limitation des impacts environnementaux du projet sont demandées dans les avis relatifs à cette thématique. Le caractère « refuge » de la Colline pour la biodiversité est mis en avant ; il est demandé si un inventaire de la biodiversité a été réalisé. Des propositions sont faites sur ces différents aspects : installation de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes, création de corridors écologiques pour la faune et la flore, extension des espaces végétaux, sanctuarisation de zones sauvages, recours à des essences végétales adaptées sur le long terme.

« Est-il dressé un inventaire de la biodiversité ? »

« Laissez des espaces sauvages pour la faune et la flore. »

« Suggestion de réserve naturelle pour préserver la faune et la flore en faisant cohabiter un élevage d'abeilles. »

« Elle doit être accessible à tous et être un exemple d'écologie. »

« Il nous semble plus qu'important de préserver la nature et la biodiversité de cette Colline qui est un abri fantastique à la faune et la flore en ce milieu urbain. »

Les avis témoignent également de plusieurs questions concernant l'impact du projet sur l'environnement et la prise en compte de celui-ci dans le cadre du projet. Deux questions évoquent plus particulièrement la présence d'espèces invasives sur la Colline et le risque de déséquilibre de la biodiversité avec l'éradication de la Renouée du Japon.

« Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre de la préservation des espaces naturels ? »

*« L'éradication de la Renouée du Japon ne va-t-elle pas déséquilibrer la biodiversité de la Colline ?
D'autres espèces invasives sont-elles présentes sur la Colline ? »*

Des précisions sont demandées sur la dépollution des sols.

« Une prise en compte des déchets et pollutions en sous-sol et profondeur. »

« Est-il prévu une dépollution du site ? »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

La volonté est de laisser au territoire un parc naturel et sportif tout en amplifiant la dimension environnementale. La valorisation, la protection et le développement de la biodiversité font partie des objectifs du projet. La mise en valeur de la Colline s'inscrit dans le cadre de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui a pour objectif de limiter les impacts sur la biodiversité et de les compenser le cas échéant.



Sur ce site d'origine artificielle, il existe aujourd'hui une faune et une flore recensées dans le cadre d'inventaires réalisés en 2019 par le bureau d'études Confluences. Ces derniers ont permis l'identification de zones sur lesquelles se trouvent des plantes protégées (notamment l'Orobanche pourpre sur le sommet), des insectes ou des oiseaux mais aussi de révéler la présence de deux essences invasives (la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia). En outre, la dynamique des habitats est actuellement défavorable. Si la présence de nombreux arbres donne à la Colline son caractère forestier, elle assombrit également le milieu naturel avec pour conséquences la disparition des espaces herbacés, la raréfaction des insectes et l'appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, les corridors écologiques existants vont être maintenus.

Le projet prévoit l'évitement des zones les plus sensibles sur lesquelles se trouvent des espèces protégées et leur sanctuarisation. La création de lisières étagées le long des chemins et d'espaces de type prairies permettra le développement de la biodiversité en redonnant de la lumière aux espaces naturels et en favorisant l'installation des plantes herbacées, créant ainsi des milieux favorables aux insectes et aux oiseaux.

La Renouée du Japon constitue l'espèce invasive la plus problématique sur le site : très envahissante, elle est destructrice pour l'environnement. Le projet prévoit de l'éradiquer en la déracinant afin d'éviter qu'elle n'ait trop d'impact sur la biodiversité.

La Participation du public par voie électronique organisée en avril-mai 2022 permettra de présenter au public l'évaluation environnementale du projet et notamment l'étude d'impacts (étude technique qui vise à présenter les effets du projet sur son environnement et les mesures prises pour les éviter, les réduire et le cas contraire, les compenser). Des informations sur la dépollution des sols seront disponibles dans ces documents.

Les aménagements liés à la tenue des Jeux

Les accès au site pour les spectateurs pendant les Jeux suscitent plusieurs interrogations. Certains participants s'interrogent sur la présence de parkings visiteurs pendant cette phase : le stationnement actuel semble trop limité et des craintes sont exprimées quant à des reports de stationnement sur les rues et parkings à proximité, qui pourraient générer des nuisances pour les riverains. Il est demandé si des parkings temporaires sont possibles pour cette phase et si des mesures peuvent être envisagées pour limiter ou contrôler le stationnement.

« Il est regrettable de ne pas avoir prévu un parking... »

« Une petite zone de stationnement est prévue, cependant lors des JO, elle sera insuffisante. »

« Prévoir des parkings en nombre suffisant pour que les parkings privés du voisinage ne soient pas envahis (...) »

« Des contrôles d'accès seront-ils mis en place ? Des contrôles routiers anti-stationnement seront-ils réalisés ? »

Des questions évoquent plus particulièrement les riverains de la Colline : des précisions ont été demandées sur l'accès des riverains à leur domicile et sur la localisation des équipements réalisés pour les Jeux.

« Comment les résidents pourront-ils accéder à leurs domiciles ? »



« Habitant à la lisière de la Colline, je souhaiterais savoir où seront les infrastructures des Jeux Olympiques car je m'inquiète de l'éventuelle proximité. »

Des interrogations concernent également d'autres aspects de la phase Jeux. Ainsi il est demandé si la Colline sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), si des compétitions paralympiques auront lieu sur la Colline et de quelle manière est prise en compte, pour les Jeux de Paris 2024, l'expérience de l'accueil de la Ryder Cup.

« Des Jeux paralympiques auront-ils lieu sur la Colline ? »

« Est-ce qu'il y a eu un échange avec les personnes qui ont travaillé sur la Ryder Cup sur leur retour d'expérience quant à l'accueil d'un évènement d'envergure ? »

Enfin, une contribution se félicite de la tenue des Jeux, perçue comme une opportunité de visibilité pour la Colline et la commune d'Élancourt.

« D'un point de vue visibilité, image de marque, je trouve que c'est une bonne idée qu'Élancourt participe à ces Jeux olympiques (...). »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Les transports en commun seront privilégiés pour l'accès au site pendant les épreuves de VTT lors des Jeux Olympiques. Ainsi, les visiteurs pourront accéder à la Colline via un système de navettes mis en place par Ile-de-France Mobilités pour les deux jours d'épreuves. Les parkings seront réservés aux personnes accréditées, ce qui représente un flux limité de personnes. Les véhicules des spectateurs seront interdits. Enfin, un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) est bien prévu pour les épreuves olympiques : il sera localisé sur le côté nord de la Colline.

Les accès des riverains à leur domicile seront bien entendu maintenus durant la phase Jeux : des badges leur seront transmis pour qu'ils puissent se déplacer depuis et vers leurs domiciles.

Aucune épreuve paralympique n'aura lieu sur la Colline ; la seule épreuve paralympique qui aura lieu sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sera le cyclisme sur piste.

Les équipements temporaires hors équipements sportifs (bungalows, vestiaires, plateformes etc.) nécessaires à l'accueil des Jeux se répartissent sur toute la Colline. Les structures localisées sur les bords de la Colline seront concentrées sur le côté nord de celle-ci, au niveau des plateformes ; elles seront séparées des habitations par une bande défrichée d'une distance de 10 m minimum. Des clôtures seront également installées.

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

La communauté d'agglomération dispose du retour d'expériences sur la Ryder Cup de 2018, notamment sur les questions de stationnement. En tant que partenaire de la SOLIDEO étroitement associé à la conception et réalisation du projet d'aménagement, elle en fait bénéficier les équipes de celle-ci.



Les aménagements en phase Héritage

La réalisation de divers aménagements est bien accueillie par la majorité des participants. Ces derniers suscitent toutefois quelques craintes : certains avis appellent à limiter les aménagements à des usages sportifs et de promenades.

Les usages sportifs

Les avis exprimés sur ce thème traitent de la complémentarité des activités sportives phares de la Colline, à savoir la pratique du VTT et de la course à pied / trail ; d'autres propositions et attentes quant aux aménagements sportifs sont également formulées.

La volonté de développer la pratique du VTT via l'aménagement d'itinéraires pour tous niveaux sur la Colline est bien appréhendée ; elle est saluée par quelques participants. Evoquant la proximité avec le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, un avis questionne la réalité de l'accueil sur la Colline de compétitions.

La dangerosité de la piste olympique est soulignée et les moyens mis en œuvre pour le signaler sont questionnés.

« Mettre en place des parcours runner, type entraînement, afin que la Colline soit un terrain d'entraînement pour les cyclistes et les runners de haut niveau. »

« Ne sera-t-il pas difficile d'accueillir d'autres compétitions de VTT ? »

« La piste olympique est dangereuse. Que prévoyez-vous pour éviter les accidents ? »

Le renforcement de la pratique de la course à pied suscite plus de questionnements dans le cadre des avis. Evoquant la qualité des chemins actuels, adaptés à la pratique du trail – du fait de la présence de dénivelé créant des conditions se rapprochant d'un parcours en montagne - les participants s'interrogent sur le nombre de cheminements qui seront dédiés à la course à pied, craignant que ceux-ci soient insuffisants et que cela génère la présence de coureurs sur les pistes VTT, avec les dangers que cela comporte. La suppression, dans le cadre du projet, d'itinéraires particulièrement techniques sur la face ouest de la Colline est regrettée. Il est demandé que les itinéraires de course à pied soient suffisamment dimensionnés.

« Garder les sentiers sauvages pour le trail sur la montée de la Colline et dans le bois sur le bas de cet espace nature. »

« J'ai pu observer que sur le plan envisagé des pistes, on ne trouvait que très peu de places pour les sentiers piétons à vocation sportive. »

« Je fais partie des nombreux coureurs (...) je suis déçu de voir que le chemin en ligne droite plein ouest et les virages à côté sont supprimés alors que c'était les pentes les plus intéressantes pour travailler. »

« Quelle sera la longueur totale des différentes pistes cyclistes et piétonnes ? Il semble que les chemins piétons soient plus courts que les pistes VTT. »

Des parcours santé pour accompagner les cheminements destinés à la course à pied, un skate-park ou circuit pour trottinettes/rollers, principalement à destination des enfants et des jeunes et des parcours de course d'orientation font partie des équipements les plus demandés. D'autres



propositions sont formulées comme le parkour (discipline sportive acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels, par des mouvements rapides et agiles) et un espace consacré à l'escalade.

La réalisation d'équipements sportifs à destination des plus jeunes est une des attentes exprimées par les participants.

« Créer des parcours santé. »

« Un espace d'escalade en plein air (libre-service) / aires de jeux "sportives" pour les enfants. »

« (...) appareils de musculation fitness extérieur pour travailler plus intensément que les appareils installés sur le mail de l'Europe »

« Des zones sont-elles prévues pour les skates, rollers et trottinettes ? »

Enfin, plusieurs avis demandent que la Colline accueille de nouveau des départs de parapente. Un avis évoque également d'autres sports aériens (montgolfière, deltaplane, ULM).

« Retour de l'activité parapente. »

« Ne pas oublier un endroit pour le décollage pour le parapente. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Le renforcement de la pratique du VTT et le développement de la course à pied sur la Colline sont deux des objectifs du projet. Les aménagements prévus seront dimensionnés pour permettre la pratique de ces deux activités emblématiques de la Colline ; par ailleurs les parcours piétons seront confortés et revalorisés. A terme, les parcours piétons (existants, réaménagés et neufs) représenteront un linéaire d'environ 12,5 km, soit plus que les pistes VTT qui représenteront 9 km.

Les aménagements envisagés permettront une cohabitation des usages cyclistes et piétons en toute sécurité. Dans la mesure du possible, les usages suivront des itinéraires spécifiques identifiés par une signalétique adaptée. De manière ponctuelle, ils seront amenés à se croiser en certains endroits. Une attention particulière a été apportée à ces endroits : ces espaces sont suffisamment larges pour que la cohabitation se fasse sereinement.

De la signalétique sera installée pour sécuriser les cheminements et éviter les conflits aux entrées de la Colline, sur les parcours et aux croisements entre ces derniers. Le projet envisage une signalétique spécifique suivant des principes utilisés dans la plupart des destinations VTT de montagne : panneau type croisement VTT/VTT, panneau type croisement VTT/Piéton et panneau type sentier partagé. Enfin, une signalétique spécifique permettra de signaler la piste olympique, ses obstacles et d'indiquer des itinéraires alternatifs.

Un pumptrack sera installé au pied de la Colline, au niveau de l'entrée nord, à destination des VTT, BMX, trottinettes et skateboard. Il proposera un parcours en boucle fermée avec des bosses et des virages consécutifs. Les activités de course d'orientation seront possibles sur la Colline aménagée.

Le développement d'usages complémentaires, pour tous, viendra accompagner ces activités.

La SOLIDEO tient par ailleurs à indiquer que l'installation d'équipements de type skate-park ou escalade ne sont pas envisagés dans le cadre du projet car cela nécessiterait des aménagements lourds qui ne respecteraient pas le caractère naturel du site. Cependant, il pourra tout à fait être



envisagé l'organisation de courses d'orientation ou de parkours qui coïncident avec les équipements légers envisagés.

Concernant la pratique de sports aériens, celle-ci n'est plus rendue possible par la hauteur des arbres et nécessiterait alors des travaux de déboisement du sommet de la Colline, zone particulièrement protégée du point de vue environnemental.

Enfin, un travail est engagé avec la Fédération française de cyclisme pour l'accueil de compétitions internationales, nationales et régionales respectant tous les critères techniques et sportifs ; la Colline d'Élancourt a l'avantage de permettre d'accueillir des nombreuses personnes et ressources sur un seul site.

Les usages de détente et de loisirs

De nombreuses propositions ont été formulées pour équiper le futur parc paysager et en faire un lieu pour tous (familles, enfants, adolescents, seniors).

Plusieurs avis demandent l'aménagement d'itinéraires de randonnées et de promenades : des précisions sont demandées sur la localisation et le revêtement de ces derniers. Il est spécifié que ces itinéraires soient arborés et ombragés. Sont également proposés par les participants des espaces intergénérationnels, des espaces de jeux pour enfants et adolescents, des espaces de repos et de convivialité avec des tables de pique-nique, des bancs, des jeux d'échecs mais aussi des activités complémentaires à l'exemple d'une tyrolienne ou de parcours de chasse au trésor.

« Préserver les chemins de randonnées. »

« Créer des espaces pour cultiver les liens intergénérationnels. »

« Quel sera le mobilier installé ? Pourra-t-on s'asseoir ? »

« activités pour les enfants ; tables pour le pique-nique. »

« Il faut aussi veiller à ce que ce projet permette aussi bien aux sportifs qu'aux familles / enfants / handicapés d'en profiter. »

« (...) avoir des zones de pique-nique, barbecue avec bancs, tables à l'abri du soleil et de la pluie. »

Des participants ont également proposé des équipements plus conséquents à l'exemple d'une cafétéria ou d'une buvette, d'un musée ou d'un restaurant panoramique.

Il est demandé que les chiens soient autorisés sur la Colline et que des espaces leurs soient réservés.

La crainte de nuisances liées aux usages de détente (nuisances sonores notamment) est exprimée : il est demandé que ces aménagements ne soient pas installés près des habitations. Le souhait est exprimé d'une extension de la bande défrichée de 10 m entre les habitations de la Muette et la prairie : la question posée d'y planter des arbres.

« Actuellement, j'y vais promener mes chiens, j'aimerais beaucoup pouvoir continuer à le faire. »

« Serait-il envisageable de privilégier plutôt des arbres ou des arbustes au lieu d'une prairie, afin de préserver la tranquillité des riverains (...) ? »



Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

L'une des grandes questions de la concertation concernait les aménagements de loisirs, de jeux et de promenades : les différentes propositions formulées permettront d'enrichir le projet d'aménagement et de l'adapter aux attentes et besoins du territoire. Celui-ci prévoit l'installation de mobilier à l'exemple de bancs, de grandes chaises offrant la possibilité de s'allonger et de tables de pique-nique.

Les itinéraires de promenades seront composés de la boucle basse faisant le tour de la Colline, de parcours aménagés le long des pistes et d'un nouveau cheminement pour accéder au sommet. Ils seront revêtus d'un mélange terre-pierre comme il en existe actuellement, avec une structure drainante sur les tracés principaux.

Enfin, les habitations situées au nord-ouest seront séparées du site par une bande végétalisée de 10m et une noue paysagère (aménagement permettant la gestion des eaux fluviales). Afin de limiter les nuisances sonores, aucun aménagement spécifique type mobilier urbain ou aménagement sportif n'est prévu en phase Héritage sur la prairie nord-est. Celle-ci accueillera quelques arbres ou arbustes et restera principalement un lieu de passage.

La valorisation du paysage et de la biodiversité

En complément de la volonté de préserver le paysage et de protéger la biodiversité de la Colline, des aménagements permettant leur valorisation ont été demandés pour la phase Héritage. Plusieurs propositions sont formulées : l'installation d'une table d'orientation, des panneaux pédagogiques aux entrées de la Colline, la création de parcours consacrés à la faune et la flore, pourquoi pas avec une dimension interactive (simulations de chants d'oiseaux), la présence de ruches, d'hôtels à insectes, de nichoirs à oiseaux...

« Prévoir un parcours avec des cabanes / observatoires pour la faune, les oiseaux. »

« (...) y installer des jeux pour découvrir la faune et la flore dans le monde dans un but pédagogique. »

« Panneaux explicatifs de la flore et la faune locale. »

« Installer des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes sur différentes zones du site afin de favoriser la biodiversité. »

Ces aménagements et équipements pourraient être couplés avec des actions à destination des scolaires et des événements de sensibilisation en partenariat avec des associations environnementales. Il est proposé la création d'une association consacrée à la protection de la biodiversité sur la Colline.

« Au bas de la Colline, activité de jardinage pour les enfants réservée aux écoles primaires. »

« Créer une association pour le maintien de la biodiversité sur la Colline. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

La préservation du caractère naturel et de la biodiversité de la Colline est une des préoccupations majeures de la SOLIDEO. Ainsi, de manière générale, le projet favorise le maintien des espèces protégées recensées sur le site, et vise à renforcer son potentiel écologique vis-à-vis de la plupart de ces espèces. Les propositions visant à valoriser ces derniers, à sensibiliser à leur importance et



à les faire connaître permettront d'enrichir les aménagements prévus en phase Héritage et consacrer le caractère de poumon vert de la Colline. La faisabilité des propositions formulées et leur intégration dans le projet vont être étudiés par la maîtrise d'œuvre.

La gestion et l'entretien de la Colline

La majorité des avis émis sur ce sujet sont relatifs à l'état de propreté de la Colline et à la nécessité d'anticiper son entretien.

Plusieurs avis témoignent de l'état actuel de la Colline sur laquelle on trouve de nombreux débris non ramassés mais aussi des dépôts de déchets « sauvages ». Cette situation est regrettée et des craintes sont exprimées quant à l'installation d'équipements de type tables de pique-nique ou poubelles, qui pourraient avoir pour conséquence de générer encore plus de débris. Il est demandé que la Colline soit nettoyée et que de l'information sur la gestion des déchets soit présente sur le site (aux entrées par exemple).

« Eviter les endroits insalubres. J'ai un peu peur de m'y promener seule. »

« Actuellement je ne m'y sens pas tranquille à cause de la fréquentation et des déchets qui traînent. »

« Il faudra bannir de ce site les dépôts de déchets sauvages. »

« Gestion des déchets (pique-nique) : prévoir un point "information sur le tri des déchets". »

« Je souhaite éviter l'installation d'aires de pique-nique, en raison de la gestion des ordures que cela génère. »

Il est demandé quel acteur sera en charge de l'entretien, en phase Héritage, de la Colline aménagée et quel en sera le coût. Il est rappelé la nécessité d'anticiper ce sujet dès aujourd'hui afin que le site ne se dégrade pas en phase Héritage. Enfin, il est recommandé d'utiliser des matériaux imputrescibles pour limiter la dégradation des équipements ; des participants soulignent à ce sujet que le bois est putrescible et demandent que d'autres matériaux soient envisagés, le béton étant proscrit.

*« Qui prendra en charge à l'issue des JO l'entretien des installations, leur sécurisation ? » -
Contribution FNE 78*

« L'entretien de la Colline est un vrai sujet : il faut le penser sur le long terme. »

« L'agglomération aura-t-elle le moyen d'entretenir tous ces sentiers ? Il ne faut pas que cela engendre des coûts déraisonnables par rapport au nombre d'usagers. »

« Qu'est-il prévu en termes d'entretien de la Colline, comment sera-t-elle entretenue ? (...) Il faut anticiper le sujet de l'entretien des espaces naturels. »

« Attention à l'usage du bois qui est un matériau putrescible ; il faut prévoir des matériaux imputrescibles. »

L'éclairage fait partie des sujets évoqués : certains avis questionnent la présence de celui-ci et d'autres proposent de ne pas en prévoir ou alors de s'assurer qu'il soit assez léger pour ne pas



générer de nuisances pour la biodiversité ; enfin d'autres évoquent le fait que la course à pied pourrait être pratiquée en soirée ou de nuit.

« La Colline sera-t-elle éclairée ? »

« L'éclairage ne doit pas être trop intensif et qu'il y ait une zone d'observation non éclairée. »

Plusieurs questions concernent des sujets plus spécifiques à savoir l'installation de réseaux sur la Colline et la circulation des véhicules d'urgence et de secours.

La question de l'accessibilité de la Colline et de ses cheminements aux personnes à mobilité réduite a été évoquée par un participant.

« Les véhicules de sécurité/d'urgence pourront-ils passer ? »

« Des réseaux seront-ils installés sur la Colline ? »

« Qu'est-il prévu en termes d'accessibilité, en phase JO et après ? »

« Le parc doit être accessible aux handicapés et surtout aux fauteuils roulants (les allées principales). »

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines assumera l'essentiel de l'entretien ; le budget de celui-ci sera déterminé par les aménagements réalisés, il est encore trop tôt pour le déterminer. Un plan de gestion et d'entretien des aménagements sera défini, une fois le projet stabilisé, dans le cadre d'échanges entre la SOLIDEO, Saint-Quentin-en-Yvelines, les collectivités concernées et les autorités environnementales. L'entretien de la Colline est intégré dans la conception du projet et fait partie des réflexions concernant les aménagements. C'est notamment le cas pour l'installation de la plateforme en bois au sommet de la Colline pour laquelle il sera privilégié un endroit où les feuilles ne s'accumulent pas et ne risquent pas de pourrir sous le bois.

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

A ce stade du projet, l'éclairage de la Colline en soirée n'est pas prévu, au regard de son impact sur la faune locale.

Des voiries d'accès pour les véhicules de secours mais aussi d'entretien seront maintenues ; il s'agit d'une obligation réglementaire.

Des réseaux divers seront seulement installés au niveau des entrées de la Colline et des plateformes techniques, mais pas sur l'ensemble du site, au regard de la complexité de ce type d'aménagement.

La majorité du tracé de la boucle basse de promenade sera accessible aux personnes à mobilité réduite. L'intégralité des normes d'accessibilité ne pourra pas être satisfaite car cela imposerait un traitement goudronné pour les itinéraires piétons, changeant ainsi l'aspect naturel de la Colline.

La sécurité sur la Colline

Plusieurs sujets sont évoqués sur cette thématique. Certains avis témoignent de l'insécurité ressentie lors de visites sur la Colline ; celle-ci serait liée au manque d'entretien de certains endroits, à la fréquentation du site avec des usages générateurs de nuisances mais aussi à l'absence de fréquentation. La majorité des avis pointent du doigt la présence de motos cross et de quads sur la



Colline, principale activité génératrice de nuisances pour les autres usagers : bruit, mise en danger des piétons et cyclistes etc. Il est demandé que la Colline soit interdite d'accès aux véhicules motorisés, via des aménagements efficaces mais esthétiques.

« J'ai voulu m'y promener c'était désert et je me sentais en insécurité. »

« Nous étions 3 femmes à dire que nous ne venions jamais seules à la Colline (...) car nous ne nous sentions pas en sécurité. »

« Il faudra bannir de ce site (...) la circulation de motocross et autres quads qui à ce jour polluent la zone de la Colline. »

« Comment allez-vous faire en sorte que les motos et quads ne viennent plus sur cette Colline ? »

« De manière à sécuriser les pistes, il faut faire en sorte de rendre impossible l'accès des 2 roues motorisés. »

« Ne transformons pas la Colline en camp retranché pour empêcher les véhicules motorisés. Il existe des solutions pas trop laides et peu contraignantes pour les visiteurs. »

D'autres demandes sont formulées comme l'interdiction de la pollution sonore sur la Colline et de la réalisation de barbecues. L'aménagement d'un espace de type prairie en bordure des habitations côté Mare aux Saules et Étang de la Muette génère, pour les riverains, la crainte de subir tout particulièrement ce type de nuisances.

« Il faut absolument interdire toute pollution sonore. Pas de sono ! »

« (...) afin que cet espace ne soit pas "envahi" et ne deviennent une zone de non droit, avec barbecues dans tous les sens et musique à fond, (...) »

La question de l'usage nocturne de la Colline est posée pour la pratique de la course à pied ou d'activité type astronomie, ainsi que celle de sa fermeture et des moyens de sécurité possibles.

« Est-ce que la Colline sera accessible la nuit ? Il serait mieux de ne pas fermer son accès la nuit. »

« Pouvoir s'y promener de jour comme de nuit pour l'observation du ciel et pour toute observation particulière de phénomène astronomique. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Le souhait est de disposer d'un espace ouvert mais sécurisé. Des aménagements sont envisagés en pied de Colline, notamment des clôtures qui seront mises en place le long des façades publiques nord et est depuis l'entrée avenue Jean-Pierre Timbaud jusqu'à l'accès situé sur la RD58. D'autres aménagements de sécurité pourront être étudiés pour la phase Héritage, à l'exemple de merlons de terre anti-véhicules. La Colline sera interdite aux véhicules motorisés types motocross ou quads.

La Colline ne sera pas éclairée pour des raisons environnementales, particulièrement pour la préservation de la biodiversité. La question de son usage nocturne est donc fortement contrainte.



Le stationnement

La majorité des avis émis sur ce sujet s'étonne que la création de parkings aux entrées de la Colline ne soit pas évoquée dans le cadre du projet d'aménagement et exprime une crainte quant aux conséquences de l'absence de cet équipement : report de stationnement sur les parkings privés, les voiries et les quartiers à proximité.

« Prévoir des parkings après les Jeux. »

« Il faudrait prévoir pour maintenant, les JO et après des emplacements de stationnement pour les véhicules à proximité de la Colline. »

« Il est important de prévoir une zone de stationnement pour permettre l'accessibilité de l'infrastructure aux personnes n'habitant pas à proximité. »

Certains précisent que dans le cas de la création de parkings, ces derniers ne doivent pas être localisés à proximité d'habitations au regard de nuisances potentielles (bruit, occupation prolongée de personnes...) et doivent être dimensionnés au plus juste.

Il est souligné que cet équipement renforcerait l'accessibilité de la Colline pour les personnes ne résidant pas à proximité immédiate et qu'il pourrait accueillir d'autres équipements non souhaités sur la Colline (toilettes, poubelles).

« Les riverains doivent être rassurés sur le fait qu'aucun aménagement ne sera installé à proximité des maisons comme un parking ou un pumptrack. »

« Les zones de parking devant être limitées au strict nécessaire. »

« Prévoir des parkings ++, que les visiteurs n'envahissent pas les résidences alentours. »

« Prévoir des parkings en nombre suffisant pour que les parkings privés du voisinage ne soient pas envahis, y compris après les Jeux. »

« Prévoir des toilettes sur les parkings. »

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

Les mobilités douces seront privilégiées pour accéder à la Colline ; celle-ci sera notamment accessible via les voies cyclables du territoire, comme le prévoit le schéma directeur cyclable de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les besoins de stationnement seront étudiés par Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de l'approfondissement du projet Héritage, sur un périmètre plus large que le seul site de la Colline, de manière à éviter les reports de stationnement sur les quartiers environnants.

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Deux parkings sont prévus pour assurer l'accessibilité automobile de la Colline : un parking de petite capacité est prévu côté nord, au niveau de la rue Alain Colas ; il proposera entre 10 et 20 places. Environ 50 places seront disponibles du côté du bâtiment envisagé par Saint-Quentin-en-Yvelines, le long de la route départementale.



Les entrées de la Colline

Les différents avis se rejoignent sur le diagnostic suivant sur les entrées de la Colline : peu entretenues, peu visibles, elles doivent être réaménagées pour faciliter l'accès au site en phase Héritage. Il est demandé quelles sont les entrées envisagées, comment celles-ci seront aménagées et si les accès piétons existants actuellement seront maintenus, et notamment l'entrée rue Jean Monnet, côté Trappes.

L'accessibilité des entrées est questionnée dans un avis, comme la gratuité de l'accès à la Colline.

Plusieurs propositions faites pour équiper les entrées : parkings vélos, bornes de recharges pour vélos électriques, poubelles, panneaux d'information sur la faune et la flore ou l'histoire du site.

« Actuellement, l'accès à la Colline souffre d'un défaut de signalisation. Je n'y suis jamais allé car je ne sais pas comment y accéder. »

« Avoir une entrée / accès à la Colline au niveau du rond-point Marcel Dassault. »

« Manque de réflexion quant à son accès depuis la zone sud d'Élancourt principalement dans sa phase dite d'Héritage. »

« Ce site est très beau et agréable. Mais l'entrée est très moche, dommage ! A retravailler. »

« Les accès doivent être facilités pour les visiteurs. Aujourd'hui le chemin de la rue Monnet est mal entretenu et bordé par une entreprise gardée par des chiens très agressifs. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

L'ensemble des accès existants sont conservés : ils seront revalorisés et sécurisés pour certains. L'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en phase Héritage sera la même que celui de la phase Jeux : il est prévu côté nord.

Un panneau avec le plan du site sera installé à chaque entrée du site.

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

Une réflexion est en cours pour analyser les flux et identifier les aménagements nécessaires pour conforter et revaloriser les entrées de la Colline. Le « Test Event » de 2023 permettra d'évaluer le fonctionnement des accès réaménagés et d'ajuster ces derniers si besoin. Le constat sur l'absence de visibilité et le mauvais entretien de certains accès est partagé : l'aménagement de la Colline permettra de faciliter l'identification des entrées, rendues plus visibles et attractives, et dotées d'équipements en lien avec différents usages.

L'accès à la Colline, pensée comme équipement de territoire pour tous, pour se promener, flâner, pratiquer du sport, restera gratuit.

L'insertion de la Colline dans son territoire

Plusieurs avis évoquent des **projets d'aménagements connexes, localisés à proximité de la Colline ou demandent des aménagements complémentaires**. La plupart de ces aménagements ne sont **pas compris dans le périmètre de la Colline et de son projet d'aménagement**. Cependant, dans le cadre de la concertation, **la SOLIDEO souhaite se faire le relai de ces**



demandes et préoccupations auprès des collectivités territoriales compétentes, qui sont partenaires du projet.

L'aménagement de la RD 58

Les conditions de circulation peu favorables aux piétons et aux cyclistes sur cet axe ont été évoquées par plusieurs participants : ces usagers ne bénéficient pas de cheminements dédiés (pas d'itinéraires piétons et pas de pistes cyclables) et n'ont pas de visibilité sur la voirie et les véhicules qui y circulent. Par ailleurs, la vitesse des véhicules est élevée. La mise en sens unique de cet axe est demandée dans un avis.

« Il serait intéressant de faire un passage souterrain ou une passerelle pour traverser à pied ou en vélo la D58. »

« Est-il prévu un aménagement pour la CD 58 qui est très dangereuse ? Il y a beaucoup d'accidents. »

« La circulation sur la RD58 est un vrai problème : elle est dangereuse pour les piétons et cycles qui n'ont pas de visibilité. »

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Cette voirie ne fait pas partie du périmètre du projet mais la SOLIDEO entend ces inquiétudes. Elles ont été transmises au Département des Yvelines, partenaire du projet et compétent sur les aspects de voirie.

Réponses apportées par le Département des Yvelines :

La largeur disponible de la RD 58 est contrainte par le bâti existant. Le Département va examiner, les conditions d'un aménagement piéton et cycle sur l'axe. Il va également rechercher, en lien avec les collectivités concernées, les alternatives possibles permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt-centre par un itinéraire apaisé.

Les itinéraires piétons et cyclables

Plusieurs avis demandent l'aménagement d'itinéraires piétons et cyclables pour accéder à la Colline en phase Héritage depuis les communes riveraines (Trappes, Plaisir, Élancourt) et notamment depuis Élancourt Village. Pour ces participants, l'accès à la Colline est aujourd'hui jugé difficile et insuffisant. Ces itinéraires piétons et pistes cyclables devront être sécurisés. L'accès au site à vélo génère également des questionnements, la desserte actuelle de la Colline par les pistes cyclables étant jugée insuffisante.

Une connexion cyclable avec l'Île de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines via une voie verte est également demandée.

Enfin la Colline et ses entrées doivent être signalées pour faciliter les déplacements vers celle-ci.

*« Des incertitudes persistent sur les modalités d'accès lors des épreuves et après, le site étant encore insuffisamment desservi par des pistes cyclables sécurisées. » - **Contribution FNE 78***

« Prévoir des pistes cyclables depuis St Quentin. »

« Est-il prévu un accès depuis Élancourt village (piste cyclable) ? »



« (...) il faut impérativement un maillage cycliste et piéton sur tout le territoire environnant de la Colline (Trappes, Élancourt, Plaisir) desservant facilement le site de la Colline et des accès clairs (...). »

« (...) Il est difficile de s'y rendre à pied ou en vélo (surtout en famille). »

« Qu'est-il prévu en termes de liaisons cyclables ? »

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

Une liaison cyclable permettra d'aller du Vélodrome à l'Île de Loisirs puis au quartier de la Clef Saint Pierre et à la Colline via un itinéraire à 80% hors route. Cette liaison s'inscrit dans le schéma directeur cyclable et en lien avec le développement du RER Vélo.

Réponses apportées par le Département des Yvelines :

Le Département participe avec SQY au financement d'une voie verte est-ouest au sein de l'Île de Loisirs afin de relier la piste cyclable existante des quartiers au nord (Croix Bonnet), mais aussi de créer une continuité cyclable entre les quartiers à l'ouest (Clef Saint Pierre à Élancourt en continuité de la liaison RD 30 à Plaisir et Colline d'Élancourt où se tiendront les JOP 2024), la gare de SQY et le vélodrome national. L'Assemblée Départementale a voté une subvention en ce sens lors de sa séance du 22 octobre 2021.

Le lien avec le projet de la Mare aux Saules

Les participants ont évoqué le projet de la Mare aux Saules localisé sur la commune voisine de Plaisir, de l'autre côté de la RD 58 : il a été demandé si celui-ci avait été intégré dans la conception du projet d'aménagement de la Colline et questionné la complémentarité des deux projets en termes d'aménagements et d'équipements. Le souhait de « connecter » ces deux équipements pour les piétons et cyclistes est exprimé ; une proposition est faite de réaliser une passerelle ou un passage souterrain pour les relier. Enfin, un avis précise que cette connexion est également nécessaire pour la biodiversité, notamment la faune et la flore qui se déplacent entre les deux espaces.

« *Quelle est la cohérence des aménagements pérennes envisagés avec les sites proches de la base de loisirs et le projet de parc urbain dans le quartier de la "Mare aux saules" de Plaisir ?* » -
Contribution FNE 78

« *S'accorder avec le projet de la ville de Plaisir, afin que les équipements soient complémentaires et ne fassent pas doublon.* »

« *Il y a un projet d'aménagement similaire à celui de la Colline, de l'autre côté de la RD 58 en enquête publique à Plaisir. Est-ce que ce projet a été pris en compte dans le cadre des hypothèses d'aménagement de la Colline ?* »

Réponses apportées par Saint-Quentin-en-Yvelines :

Ce projet porté par la commune de Plaisir est différent de celui de la Colline ; l'objectif est d'aménager un parc, sans dimension cycliste. La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines travaille actuellement avec la commune de Plaisir pour que les aménagements prévus proposent une offre différenciée ; la complémentarité est une ambition, elle reste à dessiner.

Réponses apportées par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :



Dans le cadre de la poursuite du projet de la Colline, une attention particulière sera portée sur la complémentarité de ces deux projets, différents en termes d'usages et de programmation.

Les autres projets

Le devenir des jardins familiaux de Trappes dans le cadre du projet d'aménagement a été questionné.

« Que vont devenir les jardins familiaux de Trappes à l'est ? »

Réponse apportée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Ces derniers sont conservés et protégés par le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines. Par ailleurs, le projet d'aménagement de la Colline n'a pas d'impact sur ces jardins.

Des demandes de liaisons diverses à l'échelle du territoire ont été formulées à l'exemple d'une connexion entre la Colline et la commune de Jouars-Pontchartrain via des liaisons vertes ou de la création d'un tramway reliant la Colline à Saint-Quentin-en-Yvelines pour renforcer la desserte en commun du site en phase Jeux et Héritage.

« La construction d'un tramway reliant ce site de la Colline avec St Quentin serait pratique lors des JO et très bénéfique pour les habitants par la suite. »

« Créer une liaison verte entre le site et le parc de loisirs de SQY ; - Créer une liaison verte entre le site et Élancourt Village/Jouars-Pontchartrain. »

L'aménagement de la RD 912 au niveau du complexe sportif Europe est demandé : il est signalé que deux accès à la Colline se trouvent à proximité de ce carrefour, dangereux pour les usagers cyclistes et piétons du fait du non-respect par les automobilistes des feux tricolores.

« Aménager la RD 912 en vue de la sécuriser au niveau du carrefour du gymnase : 2 accès se trouvent à proximité. »

Réponse apportée par le Département des Yvelines :

Le Département a identifié la RD 912 jusqu'à Jouars-Pontchartrain dans son schéma directeur cyclable structurant et il étudiera les conditions d'un aménagement en faveur des modes actifs en lien avec les collectivités concernées. Les carrefours évoqués sont situés en agglomération ; un échange aura lieu entre les collectivités compétentes pour établir un diagnostic plus précis de la situation.

Il a été demandé si les chemins à proximité de la Colline mais en dehors de celle-ci étaient concernés par le projet d'aménagement.

« Les chemins en dehors de la Colline sont-ils concernés par le projet ? »

Réponse apportée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Le périmètre du projet d'aménagement porté par la SOLIDEO concerne la Colline seulement ; ces chemins situés en dehors du site de la Colline ne font donc pas partie du périmètre du projet. A ce



titre, ils ne seront pas aménagés. Cette demande a été transmise aux collectivités locales compétentes.

La SOLIDEO ne dispose pas de la compétence de porter un projet de tramway sur le territoire.

La phase travaux

Les participants ont évoqué ce sujet, plus particulièrement lors de la visite du 2 octobre et de l'atelier du 12 octobre. Des questionnements ont été exprimés sur la durée et les impacts des travaux, l'accessibilité de la Colline pendant ceux-ci, la réalisation de défrichage et l'évacuation des déchets.

Une remarque concernait l'information du public pendant cette période.

« La Colline sera fermée pendant 3 ans pendant les travaux. Il faut l'avoir en tête. »

« Nous souhaitons par ailleurs vivement que l'impact de ce chantier qui va durer plusieurs mois sinon années soit réduit au minimum (...) FNE 78 restera donc vigilante sur la mise en œuvre de ce chantier » - Contribution FNE 78

« Est-ce qu'il est prévu « un droit de visite » pendant les travaux ? »

Réponse apportée par la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet :

Les travaux d'aménagement débuteront fin 2022 et se termineront en mars 2025. Ils seront interrompus à l'été 2023, pour l'organisation du « Test Event » organisé par Paris 2024 afin de tester les aménagements et les pistes en conditions réelles. Le chantier reprendra ensuite pour adapter les aménagements et intervenir sur la végétation à l'hiver 2023. Après l'accueil des Jeux en août 2024, de septembre 2024 à mars 2025, la SOLIDEO réalisera les aménagements Héritage. La Colline ne sera pas accessible au public pendant toute la durée des travaux, pour des raisons de sécurité liées au chantier. La SOLIDEO étudie la possibilité de laisser une zone du site (sud-est) ouverte au public pendant les travaux.

La SOLIDEO réutilisera au maximum les matériaux locaux pour la réalisation des aménagements afin de réduire les déchets pendant la phase travaux. Seule la Renouée du Japon, plante très invasive, sera évacuée, si nécessaire, vers une décharge spécialisée car ne pouvant être recyclée.

Des opérations de défrichage auront lieu au niveau des plateformes techniques et sur les zones de Renouée du Japon.

Un dispositif d'information sera mis en place durant le chantier pour informer les riverains et les habitants des communes alentours ; des « comités de chantier » se tiendront à intervalles réguliers pour répondre aux questions et recueillir les remarques du public.



L'information et la concertation

L'organisation de la concertation a fait l'objet de divers retours de la part des participants. De manière générale, les temps de concertation en présentiel ont été appréciés par les participants, aussi bien comme moments d'information que de participation.

« J'ai participé ce samedi 02 Octobre à la réunion de concertation concernant le projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt (...) j'ai trouvé la visite intéressante. »

*« FNE 78 reconnaît le souci de SOLIDEO d'information et de concertation avec les élus, les riverains et les associations locales. » - **Contribution FNE 78***

La possibilité de laisser un avis sur carte T a été valorisée par plusieurs participants aux rencontres et via les contributions par carte T.

« Merci pour l'enquête papier ! Enfin je peux répondre et me considérer comme citoyenne à part entière. »

Enfin un avis exprime son souhait que les propositions formulées dans le cadre de la concertation aient bien été entendues par les porteurs du projet et soient intégrées au projet d'aménagement.

« Enfin nous espérons que les suggestions apportées lors des ateliers sur les aménagements de loisirs (matériaux durables, emplacement), les éclairages, l'information et la sécurité pour tous les usagers, l'entretien régulier soient bien prises en compte ainsi que leur financement. »

Contribution FNE 78

6. Les enseignements de la concertation pour le porteur du projet

Sur l'opportunité du projet

- Un relatif consensus sur le besoin d'aménager la Colline d'Élancourt tout en préservant son caractère naturel et quelques expressions sur la nécessité de ne pas « *toucher* » à la Colline et de ne faire aucun aménagement pérenne.
- Des attentes d'aménagements pour faciliter l'accès à la Colline d'Élancourt, notamment la RD58 et les traversées piétonnes.

Sur la mise en compatibilité du PLUi de SQY

- Un besoin de clarifier les objectifs et les enjeux de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Une crainte que la mise en compatibilité du PLUi de SQY n'ouvre à la constructibilité à la Colline.

Sur les enjeux environnementaux

- Une demande de valorisation du paysage de la Colline d'Élancourt, tout en conservant son aspect naturel.
- Une nécessité de protéger la faune et la flore déjà présentes sur site (continuité écologique, maintien d'espaces préservés...)

Sur les aménagements liés à la tenue des Jeux

- Des craintes quant à des potentielles nuisances, à la fois sonores, liées à circulation et aux stationnements « *sauvages* » au regard de la capacité actuelle de stationnement.
- Des questions sur les cheminements et accès piétons.

Sur les aménagements liés à la phase Héritage

- Une crainte quant à de potentielles nuisances sonores liées à l'organisation future d'événements sportifs et à l'installation d'équipements pour tous et un fort enjeu de préservation du cadre de vie des riverains de la Colline.
- Une crainte liée à la faible quantité de stationnement prévue dans le projet et au report sur les quartiers résidentiels à proximité.
- La nécessité d'interdire l'accès aux véhicules motorisés (en particulier 2 roues et quads) et de réserver ce lieu aux piétons et cyclistes.



- Un risque identifié de conflits d'usages entre les VTTistes et les piétons (randonneurs et coureurs) sur les espaces partagés et un besoin impératif de signalétique pour assurer la sécurité de tous et une cohabitation harmonieuse des différents usages.
- Des demandes quant aux modalités d'entretien de la Colline qui doivent permettre d'assurer le bon état des aménagements créés, condition de réussite du projet, et la gestion des déchets notamment autour des éventuels espaces de pique-nique.
- Des propositions partagées par une majorité de participants en termes d'aménagements et d'équipements complémentaires aux usages sportifs : une table d'orientation, un parcours santé, un parcours pédagogique de découverte de la biodiversité, un skatepark, des aménagements ludiques pour les plus jeunes... Un avis partagé sur les tables de pique-nique, qui pourraient générer un effort de gestion complémentaire.

Sur l'insertion de la Colline dans son territoire

- Des demandes d'aménagements complémentaires pour faciliter l'accessibilité de la Colline via les modes doux (pistes cyclables et cheminements piétons).
- Le souhait d'une complémentarité du projet d'aménagement de la Colline avec celui de la Mare-aux-Saules.
- Des souhaits exprimés quant à d'autres aménagements complémentaires permettant de relier la Colline à d'autres points d'intérêts du territoire.

Sur la phase travaux

- Une demande pour limiter, autant que possible, les impacts de celui-ci sur l'environnement et pour les habitants du territoire.
- Le souhait du public d'être régulièrement informé pendant cette phase, sur son déroulé et son avancement.

Sur l'information et la concertation

- La nécessité d'informer les habitants du territoire, tout au long des étapes du projet et notamment lors de la phase chantier.



7. Les engagements

Sur l'opportunité du projet

Au regard de l'absence de remise en cause du projet, la SOLIDEO en tant que maître d'ouvrage, s'engage à poursuivre les études du projet ainsi que les prochaines étapes nécessaires aux aménagements Jeux et Héritage.

Sur la mise en compatibilité du PLUi de SQY

Le projet nécessite seulement, pour la réalisation des aménagements en phase Jeux et Héritage, de modifier le périmètre du zonage. Le règlement actuel du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines ne sera pas modifié dans le cadre de cette procédure ainsi que les autres documents du PLUi.

Le projet nécessite une nouvelle répartition entre les différentes zones naturelles au sein du même périmètre, permettant de conserver toujours une majorité des espaces de la Colline en zones naturelles.

Sur les enjeux environnementaux

Le respect du caractère naturel de la Colline d'Élancourt est une des ambitions de la SOLIDEO dans le cadre de l'aménagement de la Colline. Aussi, elle continuera, dans le cadre de la prochaine phase d'études, à être particulièrement exigeante et vigilante sur les impacts du projet sur l'environnement ainsi que sur la préservation et le développement de la biodiversité.

La Participation du Public par Voie Electronique sera l'occasion d'échanger à nouveau avec le public sur l'étude d'impact du projet, qui apprécie les effets du projet sur l'environnement et la biodiversité.

La poursuite des études du projet se fera dans le respect de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » afin de valoriser au maximum la biodiversité du site.

Un bilan carbone de l'opération sera estimé pendant les études à venir, puis suivi jusqu'à la fin du chantier.

La SOLIDEO mettra en place une charte environnementale pour la phase chantier afin de limiter les impacts de celui-ci sur l'environnement.

Sur les aménagements liés à la tenue des Jeux

Les contributions formulées sur la préparation et l'organisation des épreuves de VTT seront transmises à Paris 2024.

Sur les aménagements liés à la phase Héritage

Au-delà des aménagements envisagés dans le cadre du projet, de la signalétique pédagogique sera mise en place pour expliquer les niveaux de difficultés des pistes VTT mais aussi pour éviter les conflits entre les usages VTT et piétons (randonneurs, coureurs, traileurs).



Les propositions d'aménagements faites pendant la concertation seront intégrées, dans la mesure du possible à la prochaine phase d'études, et notamment :

- une offre de loisirs pour les plus jeunes ;
- une table d'orientation au sommet de la Colline ;
- une signalétique pédagogique sur la faune et la flore.

Les échanges avec les collectivités locales, notamment avec Saint-Quentin-en-Yvelines, se poursuivront sur toute la conception du projet et notamment sur les aspects de la gestion et l'entretien de la Colline à terme, au regard du projet et des aménagements définitifs.

Sur l'insertion de la Colline dans son territoire

Les échanges se poursuivront avec :

- La ville de Plaisir, sur le projet de la Mare aux Saules et la connexion entre les deux projets ;
- Le Conseil Départemental des Yvelines, sur les aménagements de la RD58 et les traversées piétonnes. Le Département des Yvelines indique étudier les conditions d'un aménagement piétons et cycle sur cet axe. Si cet aménagement reste trop contraint, il travaillera avec les collectivités concernées sur des alternatives permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt-centre par un itinéraire apaisé.

Sur la phase de travaux

La SOLIDEO prévoit la mise en place :

- d'un comité de suivi des travaux avec les riverains ;
- d'outils d'information spécifiques pour les riverains en phase travaux.

Sur l'information et la concertation

Une information continue sur le projet, à destination des habitants du territoire, sera mise en œuvre par la SOLIDEO, à travers différents supports de communication (site internet, newsletters, lettres d'information, etc.), avec une vigilance particulière sur la qualité de la diffusion.

Un dispositif spécifique à la phase travaux sera mis en place : il prévoit notamment l'installation d'un comité de suivi avec les riverains.

Ces engagements feront l'objet d'une communication, dans le cadre de la Participation du public par voie électronique (PPVE) prévue au printemps 2022, afin d'expliquer les évolutions du projet suite à la concertation préalable. Il s'agit d'une obligation du maître d'ouvrage dans le cadre de cette nouvelle étape d'échange.

8. Les suites de la concertation

A la suite de cette concertation préalable, l'avancement du projet se poursuivra en 2022 par une nouvelle phase d'études et un second moment d'échange avec le public, en amont du début des travaux, prévu fin 2022.

La poursuite des études

Engagées début 2022, les études complémentaires permettront de préciser le projet définitif, notamment au regard des enseignements de la concertation préalable. Cette étape se terminera fin 2022.

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

La participation du public par voie électronique se déroule en application de l'article 9 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui renvoie à l'article L. 123-19 du code de l'environnement

Nouvelle phase d'échanges avec le public, celle-ci aura lieu au printemps 2022, sous l'égide d'un garant, Monsieur Laurent Demolins, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) le 1^{er} septembre 2021¹. La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) portera sur la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, la dérogation au titre des espèces protégées et à l'autorisation de défrichement. L'évaluation environnementale du projet est commune avec celle de la mise en compatibilité du PLUi.

Lors de celle-ci, les participants se prononceront sur un projet détaillé, sur la base de l'avancement des études complémentaires et des avis émis lors de la concertation préalable.

A l'issue de celle-ci, le garant établira une synthèse qui recensera les questions et contributions du public ainsi que les réponses apportées par la SOLIDEO et ses partenaires.

Le rôle du garant nommé par la CNDP

Le garant a pour mission de veiller à :

- > La transparence de l'information tout au long du processus ;
- > L'équivalence des interventions : la parole de chacun doit être traitée de manière équivalente ;
- > L'argumentation des interventions : celles-ci doivent être argumentées et donner lieu, en retour, à des réponses argumentées de la part du maître d'ouvrage ;
- > L'inclusion de tous les publics, même les plus éloignés, via un dispositif permettant l'expression de tous.

¹ A la suite d'un échange avec la SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet, la préfecture des Yvelines, autorité organisatrice de la PPVE, a sollicité la CNDP dès septembre pour permettre au garant, M. Demolins, d'assister en tant qu'observateur à la première phase de concertation.



La réalisation des travaux d'aménagement

Les travaux réalisés par la SOLIDEO pour aménager la Colline se dérouleront en deux phases.

La première débutera fin 2022 et se terminera au premier trimestre 2024. Les travaux seront interrompus en septembre 2023 pour la réalisation d'un évènement permettant de tester les premiers aménagements, et notamment la piste olympique. Il s'agit du « Test Event », organisé par Paris 2024. Des travaux complémentaires seront réalisés à l'issue de celui-ci pour adapter les équipements et aménager les espaces verts.

A partir d'avril 2024, les travaux de réalisation des aménagements temporaires de Paris 2024 débuteront : ils visent à réaliser les structures types tentes, bungalows, vestiaires, supports de communication...nécessaires à la tenue des Jeux.

Enfin, à l'issue des 2 jours d'épreuves et à la suite de la libération des espaces par Paris 2024, la SOLIDEO finalisera, jusqu'en mars 2025, les travaux d'aménagement de la phase Héritage.

La Colline sera fermée au public durant les deux phases de travaux, soit de fin 2022 à mars 2025 pour des raisons de sécurité.

Un dispositif d'information sera mis en place durant le chantier pour informer les riverains et les habitants des communes alentours.

9. Annexes

Les annexes font l'objet d'un document ad hoc qui accompagne le présent bilan. Elles comprennent :

- Le compte-rendu de la réunion publique d'information du 7 juillet 2021
- La délibération n°2021-63 du Conseil d'administration de la SOLIDEO du 13 juillet 2021 détaillant les objectifs, sujets et modalités d'information et de participation approuvée
- La plaquette d'information
- L'affiche d'annonce de la concertation
- Le compte-rendu de la visite de la Colline du 02 octobre 2021
- Le compte-rendu de l'atelier de co-construction du 12 octobre 2021
- Le tableau récapitulatif des contributions recueillies via les cartes T, le formulaire en ligne l'adresse mail participer@ouvrages-olympiques.fr et le guide de la visite
- Le tableau des résultats du questionnaire disponible sur la carte T et le guide de la visite
- Les propositions formulées lors de l'atelier de co-construction du 12 octobre 2021
- Les pièces jointes des contributions déposées en ligne